

# SÉCURITÉ DES PRESTATIONS



**VALEUR. STABILITÉ. CROISSANCE.**



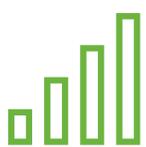
---

Dans un monde où règne l'incertitude, les employeurs et les participants font confiance à notre expertise pour assurer la sécurité de leur pension.



# LES EMPLOYEURS ET LES PARTICIPANTS VEULENT UNE PENSION ASSURÉE

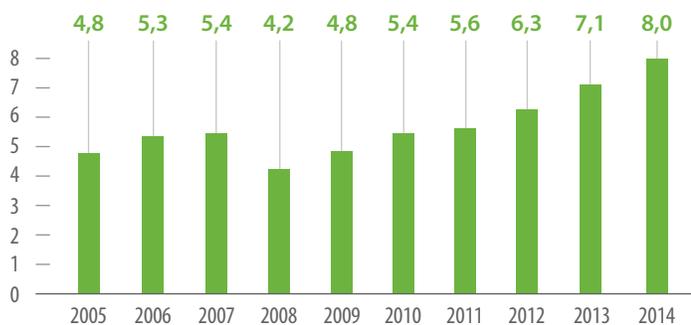
Capitalisé à  
**107,2 %**  
sur une base de continuité

**8 milliards \$**  
  
d'actifs pour sécuriser  
les pensions

Rendement net de  
**11,5 %**

Revenu de  
placement de  
  
808 millions \$

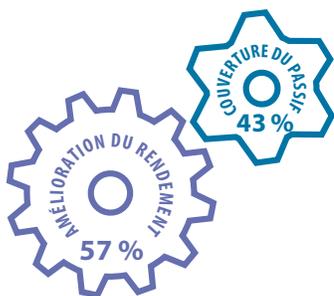
## AUGMENTATION DE L'ACTIF NET (en milliards de \$, à la fin de l'exercice)



**40 000 participants**

Actifs	Retraités	Rentes différées*
24 700	13 500	1 800

\*Rentes qui ont été laissées avec le Régime après la cessation d'emploi et qui seront versées à l'âge de la retraite



**La composition  
diversifiée de l'actif**

est évoluée et  
adaptée aux risques



**773 millions \$**

en réserves protègent contre  
les « chocs » démographiques,  
des marchés financiers et  
des taux d'intérêt



**97 %**

de probabilité d'être  
toujours entièrement  
financé dans 20 ans

## HYPOTHÈSES RÉALISTES DE CAPITALISATION

essentielles pour sécuriser les  
prestations de retraite  
Espérance de vie moyenne de 89 ans  
Taux d'actualisation de 5,8 %\*

\*Rendement attendu à long terme

**La modélisation de l'actif  
et du passif**

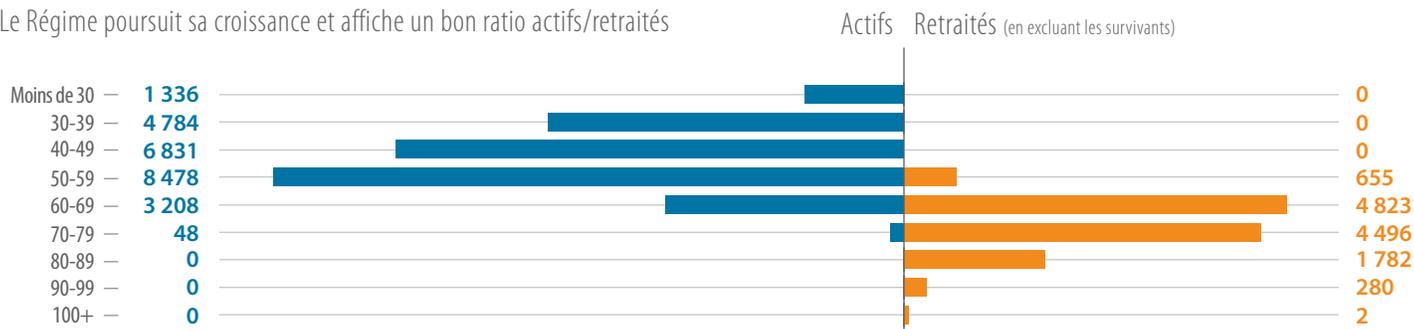
évalue la santé à long terme du Régime et  
mesure les risques financiers et démographiques



# NOTRE PRUDENCE FINANCIÈRE NOUS PERMET D'HONORER NOS OBLIGATIONS

## PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Le Régime poursuit sa croissance et affiche un bon ratio actifs/retraités



## LES PARTICIPANTS OCCUPENT UN LARGE ÉVENTAIL DE POSTES

	Temps plein	Temps partiel	Total
Académique	30 %	20 %	50 %
Soutien	32 %	6 %	38 %
Administration	11 %	1 %	12 %
Total	73 %	27 %	100 %

Les employés à temps plein adhèrent automatiquement tandis que les employés à temps partiel peuvent adhérer en tout temps. Parmi les participants à temps partiel, 540 travaillent chez plus d'un employeur et versent des cotisations sur leurs gains à chaque employeur.



**36 employeurs**

24 collèges  
12 employeurs associés

**34 100 \$**

**Rente annuelle moyenne**

pour les 728 participants qui ont pris leur retraite en 2014

Pour tous les participants retraités et les survivants, la rente moyenne est de 24 447 \$

**62,4**

**La moyenne d'âge**

au moment de la retraite en 2014

Moyenne de  
**23,3**

**années de service**

au moment de la retraite en 2014



**3 250**

Augmentation nette de la participation

**NOUS ASSURONS**

La conformité à la réglementation et la promotion

Des communications transparentes

L'éducation des participants

Une gestion efficace



**Nouvelles normes de service respectées**

Conformité

Service à la clientèle

Efficacité

**PARTAGE 50/50**

**Gouvernance paritaire assurée par les participants et les employeurs**

Partage en parts égales des coûts, des risques, et des décisions



**La politique de financement nous guide dans la prise de décisions à long terme**

Les rentes viagères sont sécurisées par une utilisation équilibrée des réserves, les cotisations de stabilisation, et des prestations conditionnelles

# VERS DE NOUVEAUX SOMMETS

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

**LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE  
REPRÉSENTATIVE DU RÉGIME,  
QUI EST EN PLACE DEPUIS 20  
ANS, A TOUJOURS REPOSÉ SUR  
LA COLLABORATION, LE RESPECT  
MUTUEL ET LA POURSUITE D'UN  
OBJECTIF COMMUN.**

**Cette année a marqué la deuxième année de la mise en application de la stratégie triennale intitulée *Vers de nouveaux sommets*. Nous sommes heureux d'annoncer que le Régime des CAAT a bel et bien atteint de nouveaux sommets en 2014 grâce à une excellente performance d'investissement qui a permis de porter à 10,5 % le taux de rendement moyen annualisé sur cinq ans, déduction faite des frais de gestion. De plus, pour la cinquième année de suite, le Régime est entièrement capitalisé selon l'approche de continuité. Selon le rapport d'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2015 qui a été remis aux autorités de réglementation, le Régime est capitalisé à hauteur de 107,2 %.**

Nous sommes heureux que le Régime jouisse d'une excellente situation financière et qu'il soit largement considéré comme un modèle de régime de retraite à prestations déterminées bien géré et bien dirigé.

### FONDEMENTS DE LA RÉUSSITE

Nous croyons que la réussite du Régime s'explique par sa structure de gouvernance paritaire et par son engagement collectif d'assurer la sécurité des prestations au moyen de taux de cotisation stables et adéquats. Les dirigeants et le personnel du Régime ont un devoir de loyauté envers les participants et ils s'en acquittent en faisant preuve de transparence et d'ouverture en matière de communication.

Nous croyons également que la réussite du Régime repose sur son savoir-faire et sur ses valeurs que sont l'intégrité, le travail d'équipe et le respect au travail.

La gouvernance du Régime étant partagée, les participants et les employeurs se partagent en parts égales les coûts et les responsabilités, en sorte que ceux qui assument les risques des taux de cotisation ont voix au chapitre et que les décisions sont prises dans le meilleur intérêt de tous les participants. Cette structure de gouvernance représentative, qui est en place depuis 20 ans, repose sur

la collaboration, le respect mutuel et la poursuite d'un objectif commun. Elle a donné des résultats exceptionnels jusqu'à présent, et nous sommes prêts à accueillir les universités intéressées à se joindre à un régime de retraite interentreprises du secteur de l'enseignement postsecondaire qui a fait ses preuves.

La Politique de financement est un cadre normatif qui guide le Régime à travers les cycles économiques et l'évolution démographique. Établie il y a bientôt dix ans, elle détermine comment gérer les réserves et les déficits et le paiement de la protection conditionnelle contre l'inflation. Elle se veut aussi un outil d'aide à la décision lorsqu'il s'agit de maintenir ou de réduire les taux de cotisation de solvabilité.

Ensemble, ces décisions permettent au Régime d'assurer la sécurité des prestations en tenant compte de l'équité entre les générations de participants.

### FORT ESPRIT D'INDÉPENDANCE

En sa qualité de régime conjoint, c'est le Conseil des fiduciaires qui est chargé en dernière analyse de superviser l'administration des pensions et l'investissement des actifs du Régime et d'agir dans l'intérêt du Régime et de ses participants. Le Conseil travaille en étroite

collaboration avec le Comité de parrainage qui, guidé par la Politique de financement, détermine la meilleure façon de concilier l'utilisation des taux de cotisation, les réserves de capitalisation et la structure des prestations afin que le Régime reste en bonne santé financière pendant les années à venir.

Au cours de la dernière année, trois membres ont quitté le Conseil, soit Lynda Rattenbury, John Rigsby et Don Walcot, qui a aussi été président et vice-président du Conseil. Nous tenons à leur exprimer notre gratitude et nous leur souhaitons la meilleure chance dans leurs entreprises.

Depuis la parution du rapport annuel, l'an dernier, le Conseil a accueilli trois nouveaux membres. Il s'agit de George Lowes, qui s'est joint à nous l'an dernier, et de Scott Blakey et Deb McCarthy, qui ont rejoint les rangs au début de 2015.

En plus de nos collègues du Conseil, nous souhaitons souligner le professionnalisme de tous les employés du Régime des CAAT et à les remercier sincèrement de leur savoir-faire, de leur assiduité et de leur enthousiasme dans l'accomplissement de leur excellente performance et des bons services qu'ils rendent aux participants et aux

employeurs, comme on l'attend d'eux. Avec l'équipe de direction, efficacement dirigée par Derek Dobson, chef de la direction et gestionnaire du Régime, et notre Conseil, composé de personnes émérites et chevronnées, toute l'équipe est fermement résolue à travailler avec l'ensemble des parties prenantes à la même mission, qui est d'assurer la solidité et la viabilité financières du Régime pour les bénéficiaires d'aujourd'hui et de demain.



*Beverley Townsend*

**Beverley Townsend,**  
*Présidente*

*Darryl Bedford*

**Darryl Bedford,**  
*Vice-président*

## LA SÉCURITÉ DES PRESTATIONS EST AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

### MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION



**Les participants et les employeurs du Régime nous ont dit attacher une grande importance à leurs prestations de retraite et ils comptent sur notre indépendance, notre engagement envers un objectif commun et notre savoir-faire pour obtenir les prestations promises. Ils ont placé leur confiance en nous.**

Tous les jours, nous travaillons avec assiduité à mériter cette confiance qui est à la base même de toutes les activités que nous entreprenons, car nous sommes déterminés à améliorer la sécurité financière des participants à la retraite grâce à des prestations adéquates au moyen de taux de cotisation stables et abordables. Lorsque nous sommes confrontés aux complexités qu'entraîne la gestion des risques, le fait que nous soyons investis d'une mission claire nous permet de bien nous focaliser sur la viabilité à long terme du Régime.

Le Régime des CAAT est un organisme professionnel sans but lucratif centré sur les placements, l'administration, et la gestion des risques liés à la retraite dont la gouvernance est assurée conjointement par les participants et les employeurs qui se partagent les coûts et les responsabilités en parts égales. Nous offrons des prestations de retraite sûres et nous privilégions la communication transparente et sans détour.

Pour maintenir une bonne position de capitalisation, il nous faut bien appréhender les risques économiques, démographiques, et politiques et les options qui s'offrent à nous afin de pouvoir les gérer avec prudence.

La complexité des systèmes et le resserrement des conditions de financement font de l'analyse avancée un élément important de l'administration du Régime et de l'investissement de ses actifs. C'est pourquoi nous avons procédé à une analyse des tendances

démographiques et à des sondages d'opinion auprès des parties prenantes, l'objectif étant de surveiller attentivement la conjoncture économique, de chercher à bien comprendre les effets de la réforme de l'enseignement postsecondaire sur les régimes de retraite et de défendre régulièrement nos intérêts auprès des pouvoirs publics. Nos dirigeants participent activement aux associations du secteur, telles que l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite et le Canadian Public Pension Leadership Council, et, de concert avec d'autres régimes, font valoir les avantages des régimes de retraite conjoints interentreprises à prestations déterminées afin d'enrichir et d'élargir le débat public et les connaissances.

Cette dernière année a vu la réalisation de plus d'une trentaine de projets et d'initiatives, dont le lancement d'un nouveau système d'administration des pensions qui est le résultat de deux ans de développement et qui nous permet d'améliorer notre technologie et nos processus, en plus de nous permettre de faire une meilleure utilisation de nos ressources humaines et de leurs compétences.

Avec l'aide de nos parties prenantes, nous avons mis en oeuvre des normes nous permettant de mieux mesurer, contrôler et rendre compte de la qualité de la prestation de nos services. Nous avons mis en place une clause d'admissibilité immédiate à l'intention des employés à temps partiel du réseau collégial, qui leur

donne la possibilité d'adhérer au Régime en tout temps, et nous leur avons fourni de l'information pour qu'ils puissent décider si cette option leur convenait. De plus, afin de contrôler et rendre compte des risques liés à l'administration des pensions, nous avons travaillé de pair avec les employeurs à instituer une procédure annuelle d'attestation de la conformité administrative, qui entre en vigueur cette année.

#### PERSPECTIVES

Nous nous approchons toujours plus de la réalisation de la première fusion avec le régime de retraite d'une université. Aux éventuels participants des universités intéressées et des institutions qui s'y rattachent, nous offrons la possibilité d'adhérer à un régime sûr et viable offrant d'excellents avantages. Grâce à nos économies d'échelle et au fait que nous sommes toujours dispensés de capitaliser le déficit de solvabilité, nous sommes mieux en mesure d'affecter les cotisations des participants et des employeurs au paiement des prestations plutôt qu'aux charges indirectes et aux frais et dépenses. Le fait d'adhérer au Régime des CAAT permettra aux parties d'exclure la capitalisation des pensions et les prestations du processus de négociation des conventions collectives et de les faire gérer selon une structure efficace de gouvernance paritaire qui englobe tout le secteur.

Selon une récente étude de modélisation de l'actif-passif qui visait à évaluer la santé du Régime selon divers scénarios économiques et démographiques, la probabilité que le Régime doive augmenter les cotisations ou réduire les prestations au cours des 20 prochaines années est seulement de 3 %, ce qui est rassurant en cette période d'incertitude.

Le Régime est entièrement capitalisé selon l'approche de continuité et il a constamment enregistré de bons rendements. Nous avons fait preuve de prudence et établi des hypothèses réalistes sur l'espérance de vie des participants, les rendements à long terme des placements, les taux d'intérêt et l'inflation. Nous avons établi des taux de cotisation adéquats qui permettent d'assurer la viabilité à long terme du Régime et nous avons constitué une bonne réserve de capitalisation, conformément à la Politique de financement, afin de nous prémunir contre les événements économiques et démographiques imprévus.

Nous continuons de travailler avec assiduité afin de mériter et de garder la confiance des participants et des employeurs.



Derek W. Dobson,  
*Le chef de la direction  
et gestionnaire du Régime*

---

**LE RÉGIME DES CAAT A POUR MISSION D'ACCROITRE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DES PARTICIPANTS À LA RETRAITE À L'AIDE DE PRESTATIONS SURES ET ADÉQUATES AU MOYEN DE TAUX DE COTISATION STABLES ET ABORDABLES.**

## COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

**La présente section constitue une analyse des activités et de la situation financière du Régime de retraite des CAAT et doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes complémentaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2014.**

Le Régime de retraite des CAAT garantit le versement de prestations déterminées à ses participants qui travaillent ou ont travaillé pour l'un des 24 collèges communautaires de l'Ontario ou des 12 employeurs associés. Ces prestations sont financées par anticipation au moyen de cotisations en parts égales versées par les employeurs et les employés et, dans une plus grande mesure, grâce au revenu de placement réalisé sur ces cotisations. Les quelques 40 000 participants du Régime se composent de 24 700 salariés à temps plein ou à temps partiel, de 13 500 pensionnés qui sont soit des participants retraités ou leurs conjoints survivants, et de 1 800 participants qui ont opté pour une rente différée à la retraite.

Le Régime accomplit son mandat en déterminant et en administrant les rentes viagères et en évaluant leur coût à long terme, de même qu'en fixant les taux de cotisation et en investissant les cotisations reçues de manière à assurer le versement des prestations. L'objectif premier du Régime consiste à assurer la sécurité des prestations et la viabilité du Régime au moyen de taux de cotisation stables et adéquats.

S'agissant d'un régime conjoint, les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions par

l'entremise de leurs représentants aux deux organes décisionnels du Régime, à savoir le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage. Les dirigeants sont nommés par les trois promoteurs du Régime : Collèges Ontario, au nom des conseils d'administration des collèges; l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO), et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

En 2014, le Régime s'est employé à consolider encore davantage sa situation financière, affichant en fin d'année un taux de capitalisation de 107,2 % selon l'approche de continuité, comme l'indique le rapport d'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2015 qui a été déposé auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite. À titre de protection contre le risque de chocs économiques ou démographiques, les réserves ont été augmentées, passant de 525 millions de dollars, l'année dernière, à 773 millions de dollars cette année. À la fin de 2014, la valeur marchande de l'actif est passée à 8,0 milliards de dollars, alors qu'elle était de 7,1 milliards de dollars à la fin de 2013.

### STRATÉGIE ET PRIORITÉS

Conformément à ses objectifs stratégiques prioritaires, le Régime s'est employé à accroître la sécurité financière des participants à la retraite en garantissant le versement de prestations adéquates au moyen de taux de cotisation stables et abordables. Voici quelles sont ces priorités :

**Fournir de la valeur** – Offrir un régime de qualité supérieure et bien géré qui respecte ses engagements à un coût adéquat.

**Gérer le risque** – La Politique de financement et la composition diversifiée des actifs concourent à protéger le Régime contre la variabilité des taux de cotisation, tout en assurant l'équité intergénérationnelle.

**Maitriser les coûts à long terme** – La gestion du Régime est assurée de manière efficace et économique.

**Fournir de l'information et des services en temps opportun** – Communiquer de manière transparente l'information afin d'aider les participants à mieux comprendre leurs avantages et la valeur de ceux-ci ainsi que la façon dont le Régime est géré en leur nom.

## PRESTATIONS ET ADMINISTRATION

Les spécialistes du Régime en matière d'actuariat, de politique et d'administration veillent à la bonne capitalisation et à la bonne administration des prestations conformément à la réglementation en vigueur et ils tiennent à offrir en toute efficacité un service de qualité supérieure. De plus, ils dispensent toute une gamme de services d'information et de soutien aux employeurs afin de les aider à assumer leurs propres responsabilités relatives au régime de retraite.

### CAPITALISATION DU RÉGIME

Le Régime évalue sa réussite en fonction des critères suivants :

- la sécurisation du taux de capitalisation grâce à des réserves afin d'honorer les droits à retraite acquis
- le paiement d'une indexation conditionnelle pour le service acquis après 2007
- le maintien de taux de cotisation stables

qui sont adéquats en regard des droits à retraite acquis.

Selon l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Régime est capitalisé à hauteur de 107,2 % selon l'approche de continuité, ce qui représente une hausse par rapport à l'évaluation précédente au 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui faisait état d'un taux de capitalisation de 105,1 %. En 2014, la performance financière du Régime lui a permis de porter sa réserve de capitalisation à 773 millions de dollars, alors que le dernier rapport d'évaluation remis aux autorités indiquait une réserve de 525 millions de dollars. Cette réserve constitue un important moyen d'assurer la stabilité du Régime et la sécurité des prestations, car elle permet d'absorber l'incidence d'une baisse imprévue des taux d'intérêt ou des marchés boursiers ou encore d'une croissance plus grande que prévu des obligations financières (les rentes promises aux participants) en raison de l'évolution démographique.

Aux fins des évaluations actuarielles, les régimes de retraite sont autorisés à étaler leurs gains et pertes sur actifs afin d'amortir les effets de la volatilité des marchés sur la situation de capitalisation, leur permettant ainsi de réduire la variabilité des taux de cotisation. Depuis la dernière évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les rendements de l'ensemble des catégories d'actifs, et non seulement les actions, font l'objet d'un lissage sur cinq ans. Cet ajustement par lissage permet d'aligner l'évaluation des actifs sur celle des passifs en plus de créer un coussin de réserve pour les évaluations futures de 579 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2015, lequel coussin est en sus de la réserve de capitalisation de 773 millions de dollars.



### Sylvana Galati

*Expert-conseil en  
rémunération et en pensions  
Services en RH  
Humber College*

« Je m'attends à ce que l'équipe du Régime des CAAT nous offre, à nous et à nos employés, un service fiable et de haute qualité lors du traitement des prestations de retraite. »

**LE RÉGIME ÉVALUE SA RÉUSSITE EN FONCTION**

**DES CRITÈRES SUIVANTS :**

- la sécurisation du taux de capitalisation grâce à des réserves afin d’honorer les droits à retraite acquis
- le paiement d’une indexation conditionnelle pour le service acquis après 2007
- le maintien de taux de cotisation stables qui sont adéquats en regard des droits à retraite acquis.

**SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION**

Résultats concernant la capitalisation selon l'approche de continuité (sur une base cumulative modifiée)		1 <sup>er</sup> janvier 2015 Évaluation déposée
<b>VALEUR DES ACTIFS :</b>		(en millions de dollars)
Valeur marchande des actifs nets		7 965
Lissage des résultats		(579)
Valeur actuelle des cotisations futures		
Cotisations de base		2 949
Cotisations supplémentaires		1 156
<b>Valeur actuarielle totale des actifs</b>		<b>11 492</b>
Passifs relatifs aux prestations acquises		8 034
Valeur actuelle des prestations futures des participants actifs		2 666
Provision pour les indexations liées au service accumulé après 2007 offertes jusqu'en 2018		19
<b>Provisions actuarielles totales</b>		<b>10 719</b>
Réserve de capitalisation		773

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

**LA POLITIQUE DE FINANCEMENT EN UN COUP D'ŒIL**

NIVEAU DE FINANCEMENT	RÉSERVES	COTISATIONS	PRESTATIONS CONDITIONNELLES	PRESTATIONS
<b>NIVEAU 6</b>	Fonds supplémentaires dans les réserves, jusqu'à concurrence de la limite fiscale	Envisager une réduction des cotisations de base	Amélioration des prestations, comme, par exemple, offrir une protection ponctuelle contre l'inflation pour d'autres périodes de service	
<b>NIVEAU 5</b>	Réserves supplémentaires constituées afin de résister à une hausse allant jusqu'à 7,5 % des passifs	Cotisations de base seulement	Protection contre l'inflation pour les services conditionnels pour toutes les périodes	
<b>NIVEAU 4</b>	Affectations pour résister à un changement jusqu'à 1 % du taux d'actualisation et pour constituer des réserves afin de financer les hausses d'inflation futures à l'égard des services conditionnels	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 1 % ou 2 %	Protection contre l'inflation pour les services conditionnels pour toutes les périodes	
<b>NIVEAU 3*</b>	<b>Affectation pour résister à un changement jusqu'à 0,5 % du taux d'actualisation</b>	<b>Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 %</b>	<b>Hausse de la protection contre l'inflation pour les services conditionnels pour la période en cours + pour les années antérieures d'inflation non payée</b>	
<b>NIVEAU 2</b>	Entièrement utilisées	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 %	Protection contre l'inflation pour les services conditionnels pour la période en cours	Reprise des réductions temporaires de prestations
<b>NIVEAU 1 PROVISOIRE</b> - en vigueur jusqu'au 30 décembre 2017**	Entièrement utilisées	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 %	Aucune protection contre l'inflation pour les services conditionnels	Réductions temporaires des droits à retraite futurs
<b>NIVEAU 1</b>	Entièrement utilisées	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 % + Envisager d'autres hausses	Aucune protection contre l'inflation pour les services conditionnels	Envisager des réductions des prestations acquises à l'avenir

\* Niveau atteint au 1<sup>er</sup> janvier 2015

\*\* Par suite de l'accord-cadre pour les régimes de retraite à financement conjoint qui a été négocié avec le gouvernement provincial à la fin de 2012, la Politique de financement a été modifiée pour ajouter le niveau 1 provisoire. On tient ainsi compte du gel des taux de cotisations qui sera en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 décembre 2017. Pendant cette période, si une évaluation montre que le Régime est au Niveau 1, on modifiera le Régime

afin de réduire temporairement les prestations. Les prestations réduites seront rétablies si le Régime atteint un niveau de capitalisation de 100 % au niveau 2. Depuis la conclusion de l'accord, le Régime a soumis des évaluations aux 1<sup>er</sup> janvier 2014 et 2015 visant la période de l'accord-cadre. Aucun changement n'est donc nécessaire.



## Veneise Samuels

*Représentante de l'assistance aux étudiants  
Centre pour les technologies de la construction et de l'ingénierie du George Brown College*

« C'est rassurant de savoir que les participants ont leur mot à dire dans toutes les décisions au sujet des pensions grâce à une gouvernance partagée. »

### CHANGEMENT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE 2014

(en millions de dollars)

Avoir net au 31 décembre 2013	7 127
Revenu de placement	808
Cotisations reçues	417
Prestations versées	(369)
Frais d'administration des retraites	(13)
Dépenses relatives à la gestion des placements	(6)
Changement net de l'actif disponible pour les prestations	838
<b>Actif net au 31 décembre 2014</b>	<b>7 965</b>

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

Au vu des résultats de cette dernière évaluation, on peut affirmer que le Régime garde le cap et s'emploie à assurer la sécurité des prestations. Les hausses conditionnelles des rentes au titre de la protection contre l'inflation relativement au service acquis après 2007 demeurent en place, du moins jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et les taux de cotisation sont toujours fixés, en moyenne, à 12,2 % des salaires (11,2 % jusqu'au MGAP<sup>1</sup> et 14,8 % pour la tranche qui lui est supérieure).

Les moyens qu'emploie le Régime pour assurer la sécurité des prestations sont divers :

- l'emploi d'hypothèses réalistes et prudentes au sujet de la longévité, du rendement à long terme des placements, des taux d'intérêt et de l'inflation

- l'établissement de taux de cotisation adéquats pour assurer la viabilité du Régime à long terme
- la constitution d'une réserve de capitalisation pour amortir les chocs économiques et démographiques imprévus.

#### Hypothèses réalistes

Les hypothèses d'évaluation sont passées en revue à chaque évaluation de la capitalisation afin de s'assurer de leur réalisme et de leur adéquation compte tenu de la tolérance au risque du Régime.

En 2014, malgré la baisse des taux d'intérêt en fin d'année, les dirigeants du Régime ont décidé de laisser inchangé à 5,8 % le taux d'actualisation, comme ils l'avaient fait pour l'évaluation précédente, lorsque les taux avaient augmenté. Le taux

d'actualisation représente une estimation à long terme du rendement des actifs investis par le Régime. Ces décisions ont été prises sur recommandation de la direction et de l'actuaire du Régime, dans une optique de long terme et en tenant compte du fait que la réserve de capitalisation est en mesure d'absorber d'autres baisses des taux d'intérêt à moyen ou à long terme.

L'évaluation suppose toujours que les participants vivront en moyenne jusqu'à 89 ans et toucheront leur rente jusqu'à cet âge, et elle tient compte des augmentations futures de l'espérance de vie du fait qu'elle est fondée sur les tables de mortalité révisées de l'Institut canadien des actuaires.

Les principales hypothèses qui sous-tendent l'évaluation sont énumérées dans les états financiers à la page 46.

<sup>1</sup> Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, établi annuellement par le gouvernement fédéral aux fins du Régime de pensions du Canada. Le MGAP de 2015 est fixé à 53 600 \$.

## ÉVALUATIONS DE LA CAPITALISATION (au 1<sup>er</sup> janvier)

De 2006 à 2015 (en millions de dollars) selon l'approche de continuité



■ – Réserve      ✓ – Évaluation déposée  
■ – Déficit

### Ajustements à la capitalisation :

- Augmentation du taux de cotisation de 1,5 % à compter de 2004.
- Augmentation du taux de cotisation de 1 % en 2008, 2009, et 2010.
- Augmentation du taux de cotisation de 0,8 % en 2012 et de 0,4 % en 2013 et en 2014 pour contrer l'accroissement des coûts de la longévité.

### Modélisation de l'actif-passif

Des études de modélisation de l'actif-passif sont réalisées périodiquement afin de tester les projections financières du Régime selon un grand nombre de scénarios économiques et démographiques, y compris le scénario catastrophe et le scénario le plus optimiste. Cette analyse sur le long terme permet de faire des prévisions prudentes et d'évaluer les risques et les possibilités au fur et à mesure qu'ils deviennent connus.

Selon la dernière étude de modélisation de l'actif-passif, la situation financière du Régime devrait continuer de s'améliorer selon plusieurs scénarios économiques et démographiques. Le facteur qui aura l'incidence positive la plus grande sur la santé du Régime est la croissance continue du nombre de participants, alors que la plus grande menace pour le Régime serait l'impossibilité d'en accueillir de nouveaux.

L'une des conséquences de l'étude a été la mise au point de la composition de l'actif afin de diversifier le portefeuille, tout en veillant à ce qu'il reste aligné de très près sur le passif, c'est-à-dire sur les rentes promises aux participants. Les deux principales catégories d'actifs, à

savoir les instruments de couverture du passif et les instruments d'amélioration du rendement, se verront affecter des mêmes pourcentages (respectivement 43 % et 57 %), mais, en 2015, une certaine réaffectation a eu lieu dans chacune d'entre elles. Pour de plus amples informations sur la nouvelle répartition de l'actif, se reporter plus loin à la section intitulée *Gestion des placements*.

### Politique de financement

Le Régime a une Politique de financement en place depuis 2006, dont l'objectif est d'assurer sa viabilité à long terme afin qu'il puisse verser les prestations promises, tout en lui permettant de faire face aux périodes d'instabilité. La Politique prévoit le recours à des réserves, à des cotisations de stabilité ainsi qu'à des prestations conditionnelles qui varient en fonction des six niveaux de la situation financière du Régime. Au vu du niveau de capitalisation indiqué dans le rapport d'évaluation actuarielle remis aux autorités, les dirigeants du Régime déterminent s'il y a lieu de modifier les réserves, les taux de cotisation ou les prestations conditionnelles, en prenant toujours en compte la question de l'équité intergénérationnelle.

En se guidant sur la Politique de financement, les dirigeants ont :

- conduit le Régime vers une amélioration constante de sa position de capitalisation depuis 2010
- annoncé que la protection conditionnelle contre l'inflation pour le service acquis après 2007 sera accordée aux participants retraités au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- annoncé une stabilité des taux de cotisation au moins jusqu'à la fin de 2018
- pour une quatrième année consécutive, augmenté les réserves disponibles pour absorber les effets de la volatilité future
- adopté des hypothèses prévoyant une augmentation de l'espérance de vie des participants
- évité de réduire les prestations en vertu de l'accord-cadre sur les régimes conjoints négocié avec le gouvernement provincial, en 2012.

Selon le dernier rapport d'évaluation remis aux autorités, daté du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Régime demeure au niveau 3 de la Politique de financement, soit au même niveau que celui indiqué dans le rapport d'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## MODIFICATION DU RÉGIME

### Aucun changement dans les prestations

Il arrive souvent que des changements soient apportés aux prestations en réaction à l'adoption d'une loi. De temps à autre, le Régime procède aussi à son propre examen des prestations du point de vue de l'équité intergénérationnelle, des besoins des parties prenantes, et de la Politique de financement. En 2014, aucun changement n'a été apporté.

### Nouveaux employeurs

Depuis le dernier rapport annuel, le Régime a accueilli les participants de quatre nouveaux employeurs que le Comité de parrainage avait approuvés,

soit le syndicat étudiant du Collège Fanshawe, la fédération étudiante du Collège Humber, l'association étudiante du Collège Mohawk et la section locale 110 du SEFPO. Leur participation prend effet en 2015.

### PRESTATION DES SERVICES

Grâce à l'implémentation du nouveau système d'administration des pensions, en 2014, l'équipe chargée de la prestation des services a pu continuer d'accroître la rapidité des opérations. Elle a établi des normes de service relativement aux opérations des participants, afin de se conformer aux obligations d'information et d'offrir en tout temps des services de qualité aux participants et aux employeurs.

Ces normes prévoient le temps que doivent mettre le Régime et les employeurs pour traiter les opérations. Elles sont entrées officiellement en vigueur en 2015, mais vers la fin de 2014, elles avaient déjà été mises en application relativement à toutes les opérations importantes.

### Services aux participants

En milieu d'année, le délai de traitement des estimations de rentes était passé, en moyenne, de 27 à 7 jours ouvrables, ce qui est mieux que la norme de 10 jours prévue pour ce type d'opérations.

Le délai de livraison de la documentation d'information sur les options de retraite a été réduit de moitié, passant de 27 à 13 jours, ce qui surpasse la norme de service fixée à 30 jours.

Le retard dans le traitement des demandes de rachat de service a été rattrapé en milieu d'année et, à la fin de l'année, le délai de traitement de ce type d'opérations était passé de 39 à 16 jours, en moyenne.

En 2014, l'équipe chargée de la prestation des services a augmenté de moitié par rapport à l'année précédente le nombre d'appels traités provenant des participants et des participants potentiels, soit 6 900 contre 4 600. Cette demande accrue des services est due en grande partie aux employés à temps partiel qui songeaient à adhérer au Régime par suite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2014, du règlement sur l'admissibilité immédiate, ainsi qu'aux participants actuels qui cherchaient à obtenir de l'information et de l'aide pour pouvoir effectuer des opérations.

Le personnel du Régime a réalisé 52 exposés interactifs en milieu de travail afin d'informer les participants sur leur pension. Un exposé additionnel a été donné pour informer les participants intéressés par le rachat de service.



## Benoit Séguin

*Technologue en bâtiment  
La Cité*

« J'apprécie les présentations données par le Régime qui sont organisées par mon employeur et mon syndicat pour nous aider à bien comprendre notre régime et à être prêts pour la retraite. »

---

**AU VU DES RÉSULTATS DE CETTE  
DERNIÈRE ÉVALUATION, ON  
PEUT AFFIRMER QUE LE RÉGIME  
GARDE LE CAP ET S'EMPLOIE  
À ASSURER LA SÉCURITÉ DES  
PRESTATIONS.**

**Formation continue et soutien aux  
administrateurs**

En 2014, nous avons continué d'offrir des téléconférences mensuelles et des webinaires d'information à l'intention des administrateurs des employeurs, pour un total de 18 séances. Afin d'aider les employeurs à choisir le webinaire qui leur convient, nous avons créé à leur intention un guide d'information. De plus, six employeurs ont bénéficié de séances de formation administrative en milieu de travail.

Une procédure annuelle d'attestation de la conformité administrative a été instituée afin d'aider les employeurs et le Régime à réduire le risque d'erreurs administratives dans l'exécution des activités centrales d'administration. La première attestation aura lieu au début de 2016 et portera sur les tâches d'administration effectuées en 2015.

Les bulletins d'information par courriel destinés aux administrateurs ont été simplifiés et leur contenu réorganisé de manière à faciliter l'activité de planification des administrateurs.

Nos responsables de la prestation des services ont rencontré un grand nombre d'équipes des ressources humaines afin de mieux comprendre les besoins des employeurs et les difficultés qu'ils éprouvent dans l'accomplissement de leur part de l'administration du régime, et afin de les aider à trouver des façons de maximiser la valeur du Régime lorsqu'il s'agit de recruter et de retenir des employés.

**Transparence et information**

Le Régime tient à faire preuve de transparence et à informer les participants sur leur pension et leur retraite au moyen d'informations faciles à comprendre qui sont communiquées par divers médias.

En 2014, le programme de communications aux participants a été amélioré grâce à la création d'une série de vidéos en français et en anglais, dont une portant sur la protection contre l'inflation qui était destinée aux participants retraités, et une à l'intention des participants actifs qui avait pour but de les aider à choisir le meilleur moment pour prendre leur retraite. Mentionnons également la révision de la documentation portant sur les prestations de survivant.

Une série de vidéos mettant en vedette le chef de la direction du Régime et mise en valeur par une campagne courriel intitulée « Prenez la parole » avait pour but d'informer les participants sur la valeur que procurent les régimes de retraite à prestations déterminées. Une autre vidéo traitait des avantages d'une fusion avec les régimes des universités; tandis que les principales questions posées par les participants à ce sujet ont été répondues au moyen d'une série de questions-réponses diffusées par courriel. En 2014, le nombre de participants qui ont



**Christina Decarie**

*Coordonnatrice / professeure  
Business Core  
St. Lawrence College*

« Plus j'en apprendis au sujet  
de mon régime de retraite,  
plus j'apprécie les avantages  
qu'il me procure. »

consulté l'information qui leur était destinée s'est accru. Quelle que soit la mesure standard utilisée, l'utilisation globale du site Web a augmenté de 11 % par rapport à l'année précédente, le site affichant près de 118 000 visites.

En 2014, l'équipe chargée des communications a reçu deux prix, ayant remporté le prix Ovation décerné par l'International Association of Business Communicators pour la mise en place de *Mon Info lien sur la pension* – le service d'information par courriel offert aux participants –, et le prix Apex pour la campagne de notification des employés à temps partiel du Régime.

### **Les résultats des sondages auprès des participants et des employeurs témoignent de la confiance dans le Régime**

Chaque année, le Régime sonde l'opinion des participants à son sujet ainsi que sur la valeur des avantages qu'ils reçoivent. En 2014, plus de 3 900 participants actifs et plus de 200 participants retraités ont répondu au questionnaire en ligne. Les participants ont donné au Régime de très bonnes notes quant à sa réputation et à son savoir-faire : 75 % des participants actifs et 91 % des participants retraités estiment dans l'ensemble que la réputation du Régime est bonne, voire excellente, tandis que 70 % des participants actifs et 93 % des participants retraités sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que le Régime a le savoir-faire voulu pour gérer le régime de retraite avec prudence et efficacité.

En 2014, les administrateurs des employeurs ont eux aussi été sondés pour connaître leurs opinions sur le Régime. Des 61 personnes qui ont répondu au sondage on trouve des gestionnaires du Régime, des directeurs financiers et des directeurs des ressources humaines.

Pour 77 % des personnes sondées chez les employeurs, la réputation du Régime

est jugée bonne, très bonne ou excellente. Par ailleurs, elles estiment comme étant bonne ou très bonne la capacité du Régime à assurer la gestion des fonds et de l'administration, de même que la performance de l'équipe de direction et de l'investissement des actifs.

## **EFFICIENCE ET GESTION DU RISQUE**

### **Nouveau système pour l'administration des pensions**

Avec l'achèvement de l'implémentation du nouveau système d'administration des pensions, en 2014, la principale étape du projet de remplacement du système servant à calculer les droits à retraite a été franchie. Après avoir éprouvé quelques difficultés de synchronisation avec la production des relevés annuels, le traitement des opérations a gagné en efficacité et l'activité de production de rapports s'est améliorée, ce qui a conduit à une amélioration des services en 2014, comme en témoigne par exemple le fait que nous avons respecté les nouvelles normes de service.

### **Système de gestion des investissements dans le secteur privé**

En 2014, un nouveau système a également été implémenté pour contrôler les investissements du Régime dans le capital et les infrastructures du secteur privé et pour en rendre compte. Ce système réduit notre dépendance à des tiers et nous permet de produire de meilleurs rapports sur le capital investissement, qui sont plus détaillés au niveau des catégories d'actifs, des fonds sous-jacents et des co-investissements. En outre, il améliore la gestion du risque et constitue un meilleur soutien au processus d'évaluation de fin d'exercice.

---

**EN 2014, LE PROGRAMME DE COMMUNICATIONS AUX PARTICIPANTS A ÉTÉ AMÉLIORÉ GRÂCE À LA CRÉATION D'UNE SÉRIE DE VIDÉOS EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS.**

## POURSUITE DES POURPARLERS SUR LE PROJET DE FUSION AVEC LES RÉGIMES DES UNIVERSITÉS

En 2014, le Régime a poursuivi ses discussions avec plusieurs universités et participants de celles-ci qui songent à fusionner leur régime de retraite avec le sien. La ressemblance des profils démographiques du Régime des CAAT et des régimes des universités fait de la création d'un régime qui couvrirait l'ensemble du secteur une union naturelle qui serait avantageuse pour l'ensemble des parties. Le Régime améliorerait ainsi sa position de capitalisation par cette croissance bien assise. Les fusions avec les régimes des universités permettraient :

- d'augmenter la probabilité du paiement d'une protection conditionnelle contre l'inflation
- d'augmenter la probabilité que le régime reste entièrement capitalisé selon une grande diversité de scénarios économiques
- d'accroître la stabilité des taux de cotisation.

Les universités y gagneraient également, car elles pourraient réaliser des économies du fait qu'elles n'auraient plus à gérer leur propre régime (gestion des placements, évaluations actuarielles et frais de comptabilité), seraient exemptées des évaluations selon l'approche de solvabilité, et n'auraient plus à verser de primes au Fonds de garantie des prestations de retraite.

Les participants du Régime des CAAT et des régimes des universités pourraient ainsi transférer sans encombre leurs droits à retraite d'un employeur à l'autre à l'intérieur du secteur de l'enseignement supérieur.

### Les fusions doivent s'effectuer dans l'intérêt du Régime et de ses membres

Tout au long de ses entretiens avec les représentants des universités au sujet du projet de fusion, le Régime s'en est toujours tenu au principe que chaque fusion devait se faire dans l'intérêt du Régime et de ses participants.

Le Régime ne prendra à sa charge aucun déficit qu'un régime d'une université pourrait avoir. Les collègues et leurs participants détiendront au moins la moitié des postes de gouvernance, et ce, même si le nombre des participants des universités inscrites venait à dépasser celui des collègues, et l'actif des universités celui des collègues.

### Tenir les participants informés

Les communications avec les participants à propos des avantages de la croissance font partie intégrante de ce projet. Tout au long de l'année, le Régime a rendu compte aux participants des progrès accomplis dans le projet de fusion avec les régimes des universités par la production de bulletins, de vidéos et d'un webinaire.

Le webinaire donné en mars 2014 qui traitait de la croissance a attiré beaucoup de monde, et la page du site Web vouée au projet de croissance du Régime a reçu un nombre important de visiteurs.

### Pour l'adoption d'un règlement autorisant le transfert d'actifs d'un régime à employeur unique à un régime conjoint

Le Régime prend part au processus législatif afin de représenter les intérêts de ses participants, ou ceux des employeurs en leur qualité d'administrateurs.

En 2014, le Régime a poursuivi ses discussions avec les techniciens du gouvernement de l'Ontario au sujet des fusions avec les régimes des universités, afin qu'ils comprennent bien son projet et qu'un règlement soit en place pour faciliter les fusions et le transfert connexe des actifs au Régime des CAAT.

La plus grande partie des commentaires soulevés par le Régime ont été pris en

compte dans la description du projet de règlement visant le transfert d'actifs d'un régime à employeur unique à un régime conjoint, publié au début de 2015. La direction du Régime continue de revendiquer des modifications au projet de règlement relativement à la procédure d'agrément des fusions et aux sommes maximales pouvant être transférées. Ces modifications sont nécessaires pour que les fusions puissent être réalisées sans complications inutiles et pour pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble des parties prenantes.

### Demande de dispense du RRPO pour les employés à temps partiel des collèges

L'autre objectif des efforts de plaidoyer du Régime en 2014 concernait la façon dont le projet de Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO) affecterait les employés à temps partiel des collèges, en tant que futurs participants, ainsi que les employeurs, en leur qualité d'administrateurs, et le Régime.

Lors des consultations qui ont précédé le dépôt du budget, de hauts responsables du Régime ont recommandé que les employés à temps partiel des collèges soient dispensés de participer obligatoirement au RRPO, puisque ces employés ont accès dans l'immédiat à un régime comparable d'employeur dès leur entrée en fonction. Le fait d'exiger de ces employés qu'ils fassent

un choix dès leur embauche entre le Régime des CAAT et le RRPO engendra un casse-tête de communication chez les administrateurs, lesquels devront aider les employés à faire un choix éclairé qui tient compte de la valeur des avantages de chaque régime par rapport aux cotisations à verser. Le Régime des CAAT offre un taux de remplacement du revenu qui est supérieur à celui que propose le RRPO et c'est pour cette raison qu'il exige un taux de cotisation supérieur. Devant décider dès leur embauche entre le Régime des CAAT et le RRPO, les employés à temps partiel pourraient bien opter pour celui des régimes dont le taux de cotisation est le moindre, au lieu de prendre en considération la valeur globale de chaque régime pour ce qui est d'assurer leur avenir à la retraite. Qui plus est, le fait d'offrir deux régimes de retraite engendrerait des formalités administratives couteuses qui constitueraient une charge pour les employeurs.

Le Régime des CAAT est bien conscient du besoin d'avoir un revenu assuré à la retraite, surtout chez ceux qui n'ont pas la possibilité d'adhérer à un régime d'employeur. Il s'agit là d'une question urgente et difficile en fait de politique publique, et le Régime des CAAT est d'avis que le RRPO devrait mettre l'accent sur ceux qui sont le plus dans le besoin, à savoir les employés qui ne participent à aucun régime de retraite d'employeur.

Au début de 2015, le Régime a produit un commentaire officiel sur le RRPO, que l'on peut consulter sur son site Web.

### À la défense de l'efficacité des régimes à prestations déterminées du secteur public

Les prestations et le financement des régimes de retraite du secteur public ont continué d'être l'objet de bien des critiques dans les médias en 2014, et plus particulièrement lors de la campagne électorale en Ontario.

En raison de sa participation au Canadian Public Pension Leadership Council (CPPLC), le Régime a parrainé la réalisation d'une étude réalisée en partie par M. Robert L.

Brown, professeur retraité de l'Université de Waterloo et président de l'Association Actuarielle Internationale, qui a examiné les implications de la transformation de grands régimes à prestations déterminées (PD) du secteur public en régimes à cotisations déterminées (CD) individuels ou collectifs. Intitulée *Shifting Public Sector Plans to DC – The experience so far and implications for Canada*, le rapport d'étude apporte des preuves de l'efficacité réelle des régimes PD et de ce qu'il en coûterait à long terme aux participants, aux administrations publiques et à la société en général si les régimes PD étaient transformés en régimes CD. S'appuyant sur une modélisation, le rapport montre qu'un grand régime PD efficace, doté d'un actif de 10 milliards de dollars, était 77 % plus efficace qu'un système qui offrirait les mêmes avantages par le biais de comptes CD individuels, et 26 % plus efficace qu'un régime CD collectif. De plus, les promoteurs d'un régime PD fermé

aux nouveaux entrants s'exposent à un risque financier accru lorsque celui-ci et le nouveau régime CD fonctionnent en parallèle pendant plusieurs décennies.

Le Régime continue de participer au CPPLC afin que le débat public entourant les régimes PD du secteur public se fasse en toute connaissance de cause.

---

**LE RÉGIME S'EN EST TOUJOURS TENU AU PRINCIPE QUE CHAQUE FUSION DEVAIT SE FAIRE DANS L'INTÉRÊT DU RÉGIME ET DE SES PARTICIPANTS.**



**David Agnew**  
Président  
Seneca College

« La situation financière solide du Régime durant cette période de faiblesse des taux d'intérêt et de longévité grandissante des participants témoigne de la gestion professionnelle du Régime. »

## GESTION DES PLACEMENTS

L'équipe de spécialistes des placements du Régime des CAAT surveille l'application de la stratégie d'investissement établie par le Conseil des fiduciaires. Elle recommande au Conseil une certaine répartition de l'actif qui permettra au Régime d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés, à savoir augmenter chaque année les rentes au titre de la protection conditionnelle contre l'inflation et offrir des prestations de retraite solides à des taux de cotisation stables et adéquats. Le Comité de portefeuille du Régime sélectionne des sociétés de gestion, des fonds et des co-investissements qui répondent à ses critères et à ses normes de qualité et il contrôle leur exposition aux risques et leur performance par rapport aux cibles établies. Il en résulte un portefeuille judicieusement diversifié qui s'expose à des risques raisonnables afin de permettre au Régime d'honorer ses obligations.

### PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ

Le portefeuille de placements du Régime se répartit entre deux grandes catégories :

**Les instruments de couverture du passif** offrent une protection contre la sensibilité du passif du Régime aux variations du taux d'inflation et des taux d'intérêt. Ils comprennent notamment les placements dans des obligations nominales, des obligations à rendement réel, des fonds d'infrastructures et de produits de base et des fonds immobiliers. Près de 43 % de l'actif du Régime est investi dans ces instruments.

**Les instruments d'amélioration du rendement** offrent la possibilité de réaliser un rendement à long terme supérieur à celui des obligations. Il s'agit notamment de placements dans des actions de sociétés cotées en bourse – qu'il s'agisse d'actions canadiennes, d'actions des marchés mondiaux industrialisés, ou d'actions des pays émergents – et dans des titres de sociétés fermées. Environ 57 % de l'actif du Régime est investi dans ces instruments.

Dans chacune de ces catégories, l'équipe chargée des placements supervise les activités de près de 40 gestionnaires de fonds et de placements de qualité supérieure qui gèrent une grande variété de catégories

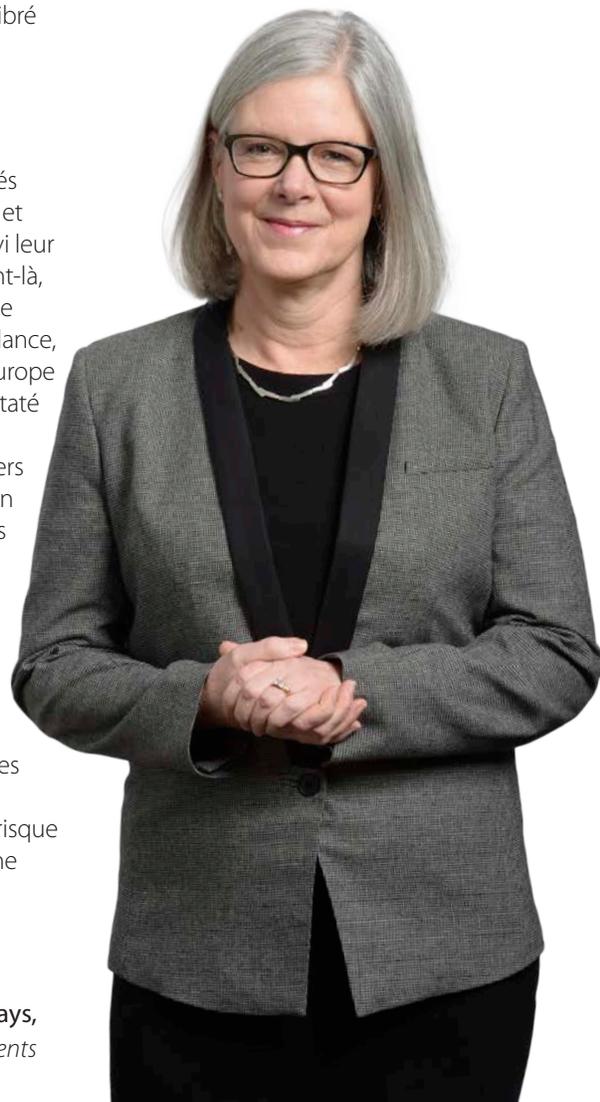
d'actifs au moyen d'un ensemble équilibré de méthodes.

### REVUE DES MARCHÉS

Pendant la plus grande partie des trois premiers trimestres de 2014, les marchés mondiaux ont été relativement stables et les cours des actifs risqués ont poursuivi leur progression pluriannuelle. À ce moment-là, les économistes s'accordaient à dire que l'économie mondiale poursuivrait sa relance, avec les États-Unis en tête. Bien que l'Europe soit à la traîne des États-Unis, on a constaté des signes de croissance au R.-U. En Amérique du Nord, les marchés boursiers ont montré beaucoup de vigueur et l'on s'attendait à un début de remontée des taux d'intérêt, surtout aux États-Unis et éventuellement au Canada. Toutefois, au cours du quatrième trimestre, la surabondance de l'offre mondiale de pétrole a entraîné une baisse spectaculaire des cours du pétrole.

Cette situation, conjuguées aux données déflationnistes, au taux de chômage toujours élevé dans la zone euro et au risque géopolitique accru, s'est traduite par une grande volatilité des marchés de par le monde.

**Julie Cays,**  
*Chef des placements*



Malgré la forte baisse des stocks d'énergie au quatrième trimestre, le marché boursier canadien a néanmoins progressé de 10,6 % sur l'ensemble de l'année. Aux États-Unis, la croissance des bénéfiques, jumelée à la vigueur du PIB et à la croissance de l'emploi et des produits manufacturés, a poussé à la hausse l'indice S&P 500, qui a réalisé un gain de 23,9 % en dollars canadiens. Les marchés de la zone euro et de l'Asie ont connu des résultats mitigés; l'indice MSCI EAFE a terminé l'année en hausse de 3,7 %. La Réserve fédérale américaine a une fois de plus exprimé sa volonté de relever son taux d'intérêt, mais elle a repoussé sa décision plus tard en 2015. Au Canada, les rendements obligataires ont baissé tout au long de l'année, tandis que l'indice des obligations à long terme FTSE TMX a progressé de 17,5 % en 2014.

En raison pour partie de la vigueur du dollar américain par rapport à la plupart des devises mondiales, et pour partie de l'effondrement au quatrième trimestre des cours du pétrole, le dollar canadien a chuté de 9 % en 2014 par rapport au dollar américain. La performance du huard a été mitigée par rapport à celle d'autres devises.

## PERFORMANCE

Au 31 décembre 2014, l'actif du Régime totalisait 8,0 milliards de dollars. Le Régime a réalisé une solide performance en 2014,

avec un rendement de 11,5 % après déduction des frais de gestion, ce qui lui a permis de dépasser de 1,4 % le rendement du portefeuille de référence et de produire une valeur ajoutée de 96 millions de dollars. Ces cinq dernières années, le Régime a enregistré un taux de rendement annualisé de 10,5 % après déduction des frais de gestion. À titre de comparaison, le portefeuille de référence a enregistré un taux de rendement annualisé de 9,5 % au cours de la même période.

La performance dans chaque catégorie d'actifs se mesure par rapport à un rendement de référence, comme l'indique le tableau à la page 22.

### Actions canadiennes (13,1 % du total des placements)

À la fin de 2014, le portefeuille d'actions canadiennes du Régime totalisait 1,037 milliard de dollars. Son rendement en 2014 a été de 10,5 %, ce qui équivalait à peu près au rendement de référence annuel.

### Actions des marchés mondiaux industrialisés (30,1 % du total des placements)

Le portefeuille d'actions des marchés mondiaux industrialisés se chiffrait à 2,389 milliards de dollars. Son rendement en 2014 a été de 15,0 %, ce qui est supérieur de 0,5 % au rendement de référence. La gestion du portefeuille est assurée par des gestionnaires ayant des

mandats américains, internationaux et mondiaux.

### Actions des marchés émergents (9,8 % du total des placements)

Le portefeuille d'actions des marchés émergents du Régime totalisait 780 millions de dollars à la fin de 2014. Son rendement annuel a été de 9,8 %, ce qui est supérieur de 3,2 % au rendement de référence.

### Capital-investissement (3,9 % du total des placements)

Le portefeuille de capital-investissement du Régime s'élevait à 312 millions de dollars à la fin de 2014. Son rendement annuel a été de 28,5 %, ce qui est supérieur de 11,9 % au rendement de l'indice de référence du marché boursier.

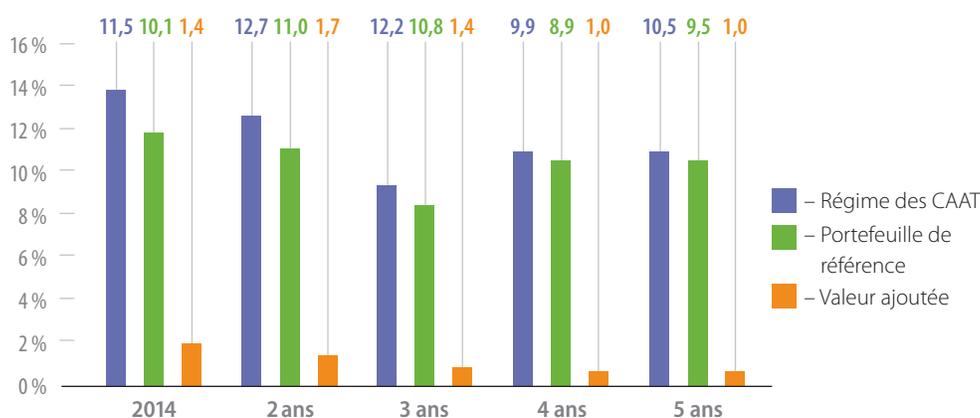
### Infrastructure (5,1 % du total des placements)

Le portefeuille d'infrastructures du Régime totalisait 404 millions de dollars à la fin de 2014. Son rendement annuel a été de 15,3 %, ce qui est supérieur de 8,3 % au rendement de référence.

### Biens immobiliers (5,1 % du total des placements)

Le portefeuille de biens immobiliers du Régime totalisait 407 millions de dollars à la fin de 2014. Son rendement annuel a été de 5,3 %, ce qui est inférieur de 1,8 % au rendement de référence.

## RENDEMENT NET DU RÉGIME DES CAAT COMPARÉ AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE



« LE RENDEMENT DE 11,5 %, APRÈS DÉDUCTION DES FRAIS DE GESTION, A DÉPASSÉ DE 1,4 % LE RENDEMENT DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE ET PRODUIT UNE VALEUR AJOUTÉE DE 96 MILLIONS DE DOLLARS. »

### Obligations nominales à long terme (22,6 % du total des placements)

Le portefeuille d'obligations nominales à long terme du Régime se chiffrait à 1,795 milliard de dollars à la fin de 2014. Son rendement annuel a été de 16,8 %, ce qui est inférieur de 0,7 % au rendement de référence.

### Obligations à rendement réel (5,7 % du total des placements)

Le portefeuille d'obligations à rendement réel du Régime totalisait 456 millions de dollars à la fin de 2014. Son rendement annuel a été de 11,8 %.

### Produits de base (4,1 % du total des placements)

Le portefeuille de produits de base du Régime totalisait 327 millions de dollars à la fin de 2014. Son rendement annuel a été de -25,2 %, ce qui est supérieur de 1,8 % au rendement de référence. Le portefeuille se compose de contrats à terme sur marchandises.

### Gestion du risque de change

Le Régime a mis en place un programme de couverture du risque de change afin de gérer le risque inhérent aux avoirs en monnaie étrangère. En 2014, ce programme s'est traduit par une diminution de 0,7 % des rendements totaux, en raison essentiellement de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

### ÉTUDE DE MODÉLISATION DE L'ACTIF-PASSIF

En 2014, le Régime a réalisé une étude de modélisation de l'actif-passif, en collaboration avec son actuaire. Cette étude triennale permet d'analyser diverses combinaisons possibles d'instruments de couverture du passif et d'instruments d'amélioration du rendement, en tenant compte des obligations financières du Régime, de sa tolérance au risque et des prévisions de rendement à long terme. Elle permet aussi d'analyser le potentiel

de performance de diverses catégories d'actifs selon plusieurs scénarios économiques et démographiques.

Les résultats de l'étude de modélisation de l'actif-passif jouent un rôle déterminant

dans la recommandation que la direction adresse au Conseil des fiduciaires quant à la bonne répartition de l'actif. En 2014, l'étude a permis de conclure que la répartition actuelle entre les instruments

### LE RENDEMENT NET POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIFS EST ÉTABLI SELON LE RENDEMENT DE RÉFÉRENCE APPLICABLE

CATÉGORIE D'ACTIFS	PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE
<b>Amélioration du rendement</b>	
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX
Actions des marchés industrialisés	MSCI Monde ex-Canada
Actions des marchés émergents	MSCI Marchés émergents
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %
<b>Couverture du passif</b>	
Obligations nominales	Indice d'obligations à long terme DEX
Obligations à rendement réel	Rendement réel
Infrastructure	IPC + 5 %
Biens immobiliers	Indice IPD
Produits de base	S&P/GSCI Rendement total

### RENDEMENT DES PLACEMENTS, CATÉGORIE D'ACTIFS PAR RAPPORT AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

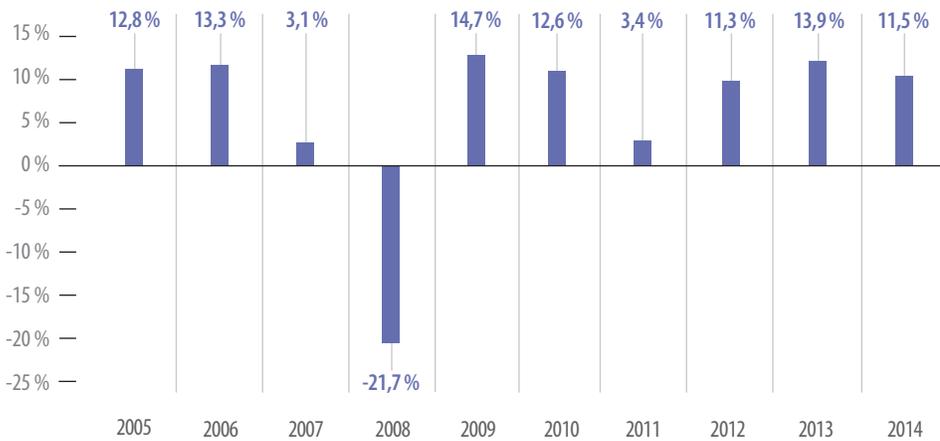
Au 31 décembre 2014 (après déduction des dépenses)

CATÉGORIE D'ACTIFS	PLACEMENTS DU RÉGIME DES CAAT (MILLIONS \$)	RENDEMENT DE 2014	PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE	VALEUR AJOUTÉE
<b>Amélioration du rendement</b>				
Actions canadiennes	1 037 \$	10,5 %	10,5 %	0,0 %
Actions des marchés industrialisés*	2 389 \$	15,0 %	14,5 %	0,5 %
Actions des marchés émergents*	780 \$	9,8 %	6,6 %	3,2 %
Capital-investissement	312 \$	28,5 %	16,6 %	11,9 %
<b>Couverture du passif</b>				
Obligations nominales	1 795 \$	16,8 %	17,5 %	(0,7) %
Obligations à rendement réel	456 \$	11,8 %	11,8 %	0,0 %
Infrastructure	404 \$	15,3 %	7,0 %	8,3 %
Biens immobiliers	407 \$	5,3 %	7,1 %	(1,8) %
Produits de base	327 \$	(25,2) %	(27,0) %	1,8 %

\* Les actions des marchés industrialisés incluent les portefeuilles d'actions aux États-Unis, d'actions à l'étranger et d'actions mondiales.

### TAUX ANNUEL DE RENDEMENT

(après déduction des coûts de gestion des placements)

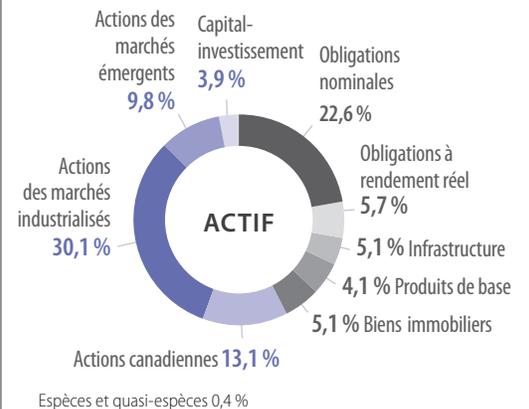


**John Howitt**  
Professeur retraité  
Fanshawe College

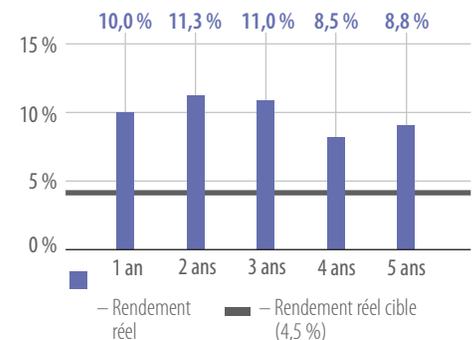
« Je ne pensais pas à ma pension il y a 40 ans lorsque je payais mes cotisations, mais j'en suis certainement content aujourd'hui. »

de couverture du passif et les instruments d'amélioration du rendement était toujours adéquate. Toutefois, dans chacune des catégories, des ajustements seront apportés en 2015. Afin de diversifier encore davantage les instruments de couverture du passif, une part de 5 % de l'actif qui était affectée aux obligations nominales à long terme sera réaffectée à des obligations de plus courte durée, à l'exemple de l'indice obligataire universel FTSE TMX. De même, afin de diversifier les instruments d'amélioration du rendement, une part de 5 % de l'actif qui était affectée aux actions canadiennes sera réaffectée aux actions des marchés mondiaux industrialisés.

### UN ACTIF DE 8 MILLIARDS \$ EN PLACEMENTS BIEN DIVERSIFIÉS



### TAUX DE RENDEMENT RÉEL ANNUALISÉ PAR RAPPORT AU TAUX CIBLE



Le tableau ci-dessus démontre le taux de rendement réel du Régime des CAAT (après inflation) par rapport au taux cible de rendement réel à long terme de 4,5 %.

## INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En matière de placements, le Régime des CAAT a pour principal objectif de maximiser le rendement à long terme ajusté en fonction du risque. Sa Politique en matière d'investissement responsable recouvre trois secteurs d'activité : 1) vote par procuration, 2) engagement des sociétés, et 3) prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion des placements.

En plus de ces activités, le Régime des CAAT est récemment devenu signataire de l'initiative des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenue par l'Organisation des Nations Unies et se joint ainsi à plus de 1 300 investisseurs institutionnels représentant plus de 45 billions de dollars d'actifs sous gestion.



### INITIATIVE DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Les Principes pour l'investissement responsable soutenus par l'Organisation des Nations Unies stipulent :

«En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et le moment). Nous sommes en outre convaincus que l'application de ces Principes pourra mettre les investisseurs mieux en phase avec les grands objectifs de la société.»

### VOTE PAR PROCURATION

Conformément à la Politique en matière d'investissement responsable, le Régime votera par procuration d'une façon responsable et avisée. Les propositions des actionnaires qui touchent aux questions sociales, environnementales et de gouvernance seront examinées au cas par cas en tenant compte de l'incidence éventuelle des mesures proposées sur la valeur pour les actionnaires.

Kevin Rorwick,  
*Chef des finances*

Nous encourageons les sociétés à améliorer l'information fournie sur les facteurs et les risques liés aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, afin que les investisseurs soient plus aptes à prendre en considération ces facteurs au moment d'évaluer les risques et les rendements possibles des placements dans leur portefeuille.

En règle générale, on vote pour les propositions recommandant aux sociétés l'adoption de politiques qui s'appuient sur les conventions de l'Organisation internationale du Travail, sur les principes environnementaux du Ceres ou sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### ENGAGEMENT DES SOCIÉTÉS

Le Régime des CAAT a joint les rangs d'autres investisseurs institutionnels au Canada en vue d'encourager les organismes de réglementation et la direction des entreprises à adopter de meilleures pratiques de gouvernance et une meilleure communication des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance.

### Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

Le Régime est membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance depuis 2005. Cette Coalition a été constituée pour défendre les intérêts des investisseurs institutionnels en faisant la promotion de « bonnes pratiques de gouvernance dans les sociétés canadiennes cotées en bourse et de l'amélioration du cadre réglementaire pour

aligner le mieux possible les intérêts des conseils d'administration et des directions sur ceux de leurs actionnaires ». Parmi les 46 membres de la Coalition, on retrouve une série d'investisseurs institutionnels (régimes de retraite, fonds communs de placement et autres gestionnaires de portefeuille). Ensemble, ils représentent des actifs de plus de 2,5 billions de dollars. Julie Cays, chef des placements au Régime des CAAT, fait partie du conseil d'administration de la Coalition et, à ce titre, elle participe aux réunions avec des administrateurs de conseils d'administration de sociétés canadiennes.

En plus d'avoir produit de nombreux mémoires à l'intention de divers organismes gouvernementaux, on compte, parmi les plus importantes réalisations de la Coalition en 2014, la production d'un mémoire à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en réponse à l'appel à commentaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur le projet de modification concernant la communication de données sur la mixité dans les conseils d'administration et la haute direction des entreprises, ainsi qu'un mémoire portant sur les indications à l'intention des agences de conseil en vote.

### Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite

Des membres de l'équipe responsable des placements du Régime des CAAT participent activement à l'Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite. La mission de cette Association est de « promouvoir, dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, des pratiques d'investissement et de gouvernance saines ». L'Association vise à élaborer, surveiller et promouvoir de saines normes de gouvernance d'entreprise au Canada.

L'Association a présenté de nombreux mémoires en 2014, dont plusieurs portaient sur des questions de gouvernance. Julie Cays a déjà occupé la présidence de l'Association. Kevin Fahey, directeur du service des placements du Régime des CAAT, est membre du conseil d'administration de l'Association et siège au comité de la gouvernance d'entreprise ainsi qu'au comité d'audit.

### Institutional Limited partners Association

L'Institutional Limited Partners Association est une association industrielle mondiale composée d'investisseurs commanditaires dans des fonds de capital-investissement. Le Régime de retraite des CAAT est membre actif de cette Association et a ratifié les principes relatifs au capital-investissement de l'Association. Ces principes servent à promouvoir l'harmonisation des intérêts, de la bonne gouvernance et de la transparence qui forment la base de rapports efficaces entre les commanditaires et les associés commandités. Les principes exhortent les associés commandités à divulguer les risques extrafinanciers, y compris les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, au niveau des fonds et du portefeuille de l'entreprise, dans les rapports qu'ils produisent à l'intention des commanditaires.

### CDP

Le CDP, auparavant connu sous le nom de Carbon Disclosure Project, a entrepris un certain nombre de projets visant à encourager les entreprises de par le monde à communiquer des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre, sur leur consommation d'eau, et sur d'autres activités ayant une incidence écologique, afin de permettre aux investisseurs d'évaluer les risques inhérents à leurs portefeuilles relativement à ces facteurs. Le Régime des CAAT est signataire du CDP et de ses initiatives sur la gestion de l'eau.

Des demandes annuelles d'information sont envoyées par le CDP à des entreprises partout dans le monde (dont plus de 200 sont situées au Canada). En 2014, ces demandes ont été signées par plus de 800 investisseurs institutionnels, qui totalisent plus de 100 billions de dollars d'actifs.

### Initiative pour la transparence dans les industries extractives

Le Régime des CAAT est signataire de la Déclaration des investisseurs en appui au Groupe de travail sur la transparence dans les industries extractives. L'Initiative vise à améliorer la transparence et la

reddition de comptes des sociétés et des gouvernements de par le monde à l'égard des impôts, des taxes, des dépenses et des revenus provenant du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière. Plus de 80 investisseurs institutionnels, qui gèrent un total de plus de 20 billions de dollars d'actifs, ont adhéré à l'Initiative.

### PRISE EN COMPTE DE FACTEURS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE GOUVERNANCE DANS LE PROCESSUS DE GESTION DES PLACEMENTS

Tous les ans, un questionnaire est envoyé aux gestionnaires financiers du Régime et aux associés commandités. Ce questionnaire renferme une série de questions portant sur la prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion de placements.

D'après les réponses à ce questionnaire, un nombre grandissant des gestionnaires de placement du Régime tiennent compte de l'incidence de ces facteurs dans leurs décisions.

## VOTES PAR PROCURATION EN 2014

En 2014, il y a eu vote sur plus de 10 000 dossiers individuels lors des réunions des entreprises du portefeuille du Régime des CAAT. On a recensé 271 propositions d'actionnaires et le Régime a voté sur 123 d'entre elles.

Parmi ces propositions d'actionnaires, 12 portaient sur la santé, l'environnement et une meilleure communication des facteurs de risques environnementaux, par le biais de politiques et de pratiques de développement durable; le Régime des CAAT a voté 10 de ces propositions.

## UN MODÈLE DE GOUVERNANCE PARITAIRE : PARTICIPANTS ET EMPLOYEURS SUR UN PIED D'ÉGALITÉ POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

Le partage des risques et des décisions entre les participants et les employeurs s'effectue par le biais d'une structure de gouvernance qui est en fait un bicaméralisme paritaire, composé du Comité de parrainage et du Conseil des fiduciaires.

**Le Comité de parrainage se compose de huit membres :** quatre représentent les employés, dont trois sont nommés par le SEFPO, et un est nommé par l'APACO, et quatre représentent les employeurs, qui sont nommés par Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges.

### COMPOSITION ACTUELLE DU COMITÉ DE PARRAINAGE :

Michael Gallagher, représentant de l'APACO; Steve Hudson, représentant de Collèges Ontario; Patrick Kennedy, représentant du SEFPO; Kim Macpherson, représentante du SEFPO; Marilou Martin, coprésidente, représentante du SEFPO; Peggy McCallum, représentante de Collèges Ontario; Brian Tamblyn, représentant de Collèges Ontario; Jeff Zabudsky, coprésident, représentant de Collèges Ontario.



De gauche à droite : Marilou Martin, Jeff Zabudsky, Kim Macpherson, Steve Hudson, Peggy McCallum.  
Absents : Michael Gallagher, Patrick Kennedy, Brian Tamblyn.

Les participants et les employeurs sont représentés également au sein de ces deux organes décisionnels par l'entremise de leurs dirigeants qui sont nommés par les promoteurs du Régime : Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

Cette structure passe pour être un modèle de réussite pour la prise de décision partagée.

À titre de fiduciaires, les membres du Conseil sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime. Le Conseil définit la stratégie d'investissement et le niveau de risque de financement qu'il juge adéquat compte tenu des obligations à long terme du Régime. De plus, il établit les politiques relatives à l'investissement des cotisations et à l'administration des prestations.

Les membres du Comité de parrainage représentent en premier lieu les intérêts du groupe qui les a nommés. La priorité du Comité est de trouver le juste milieu entre les taux de cotisation et la structure des prestations.

### Le Conseil des fiduciaires est

**constitué de 12 membres :** six représentent les employés, dont quatre sont nommés par le SEFPO, un par l'APACO et un nommé en alternance par les organismes qui représentent les employés, et six représentent les employeurs, qui sont nommés par Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges.

### COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES :

Darryl Bedford, vice-président, fiduciaire des employés; Scott Blakey, fiduciaire des employeurs; Stephen Campbell, fiduciaire des employeurs; Harry Gibbs, fiduciaire des employeurs; Alec Ip, fiduciaire des employés; George Lowes, fiduciaire des employés; Deb McCarthy, fiduciaire des employeurs; Alnasir Samji, fiduciaire des employeurs; Michael Seeger, fiduciaire des employés; Don Smith, fiduciaire des employés; Beverley Townsend, présidente, fiduciaire des employeurs; Donald Wright, fiduciaire des employés.

George Lowes est entré en fonctions en 2014, tandis que Scott Blakey et Deb McCarthy sont entrés en fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Lynda Rattenbury a été fiduciaire des employés de 2013 à 2014, John Rigsby a été fiduciaire des employeurs de 2010 à 2013 et Don Walcot a siégé au Conseil de 2006 à 2014 à titre de fiduciaire des employeurs.



De gauche à droite : Alec Ip, Deb McCarthy, Don Smith, Donald Wright, Darryl Bedford, Beverley Townsend, Harry Gibbs, Alnasir Samji, Stephen Campbell, George Lowes. Absents : Scott Blakey, Michael Seeger.

Cette égalité représentative et délibérative se retrouve également au sein des sous-comités suivants du Conseil des fiduciaires, qui formulent des recommandations à l'intention du Conseil sur des questions précises :

- **Sous-comité des appels** : Le sous-comité entend les appels des participants relatifs à l'interprétation des règlements du Régime.
- **Comité d'audit** : Le comité évalue l'efficacité de l'organisme en matière de contrôle et de gestion des risques. Il veille à la fiabilité des déclarations financières et examine les états financiers annuels. Il recommande la nomination de l'auditeur externe et reçoit le rapport de celui-ci. De plus, le comité assure la mise en œuvre des politiques sur la protection des dénonciateurs du Conseil et du personnel du Régime et peut retenir les services d'un avocat qui le conseillera ou l'aidera lors de la tenue d'une enquête.
- **Comité des finances et de l'administration** : Le comité s'occupe de la structure, du financement et de l'administration du Régime, des lois, des litiges concernant le Régime, ainsi que de la nomination et de l'évaluation des conseillers actuariels et des avocats-conseils. Le comité assure également la supervision des systèmes visant les ressources humaines et l'information, et passe en revue les activités, les projets, et les budgets d'immobilisations du Régime.
- **Comité du portefeuille** : Le comité élabore et recommande l'Énoncé

de politiques et procédés de placement et les politiques connexes, notamment celles sur le rééquilibrage, l'investissement responsable, et les placements en instruments dérivés. Il est également chargé de l'examen de la conformité aux politiques de placement et du rendement de la caisse de retraite, et il formule des recommandations sur la nomination du dépositaire de la caisse de retraite.

Vers la fin de 2014, un groupe d'étude a été mis sur pied afin d'examiner la question de l'équité. Des réunions sont prévues en 2015 pour discuter du travail accompli par le comité précédent et pour analyser le degré d'équité de diverses dispositions du Régime et déterminer, s'il y a lieu, d'y apporter des corrections. Le groupe d'étude est un comité mixte composé de représentants du Conseil des fiduciaires et du Comité de parrainage.

#### Modification de l'Entente de parrainage et de fiducie

En 2014, le Comité de parrainage a approuvé une nouvelle Entente de parrainage et de fiducie et l'a transmise aux autorités de réglementation. Cette nouvelle Entente permet au Régime d'autoriser l'adhésion d'universités à titre d'employeurs et elle donne des précisions sur les données que le Régime peut collecter auprès des employeurs, en plus d'autoriser les coprésidents du Comité de parrainage à exercer des mandats d'une durée de deux ans.

## UNE BONNE GOUVERNANCE FONDÉE SUR LE SAVOIR ET LE RESPECT DES POLITIQUES

### Politiques rigoureuses

Dans l'exercice de leurs fonctions, les dirigeants du Régime sont guidés par plusieurs politiques. C'est pourquoi ils effectuent des examens planifiés de ces politiques afin de s'assurer de leur pertinence et de leur actualité, compte tenu de l'environnement dans lequel le Régime évolue. En 2014, les dirigeants ont confirmé la validité de trois politiques et en ont modifié 13 autres (voir la liste ci-après).

### Formation continue

Lors de la retraite annuelle de deux jours et de leurs réunions ordinaires, les dirigeants du Régime prennent part à des présentations et des exposés donnés par le personnel et des spécialistes de l'industrie. En 2014, les sujets abordés ont été le contexte d'affaires de demain, le choix de placements convenables pour les régimes de retraite, les nouveaux risques, la viabilité du Régime du point de vue de l'étude de modélisation de l'actif-passif, la défense efficace de ses intérêts et les modes de prestation des services.

Les membres du Comité du portefeuille ont également assisté à des présentations réalisées par des fournisseurs externes et qui portaient sur les perspectives économiques mondiales et les placements directs

Tout au long de l'année, les dirigeants ont aussi assisté à des conférences du secteur des pensions..

## EXAMEN DES POLITIQUES DIRECTRICES EN 2014

### Confirmation

Politique de confidentialité  
Politique de planification de la relève  
Mandat du Comité d'audit

### Modification

Politique sur les opérations du Conseil des fiduciaires  
Politique sur les services hors audit effectués par un auditeur externe  
Politique sur le rôle des coprésidents du Comité de parrainage  
Politique et procédure de révision et d'appel  
Politique de gestion des risques  
Politique sur le rôle du Conseil des fiduciaires  
Politique sur le rôle du chef de la direction et gestionnaire du Régime

Politique de sélection et de vérification des fournisseurs de services  
Lignes directrices sur les dépenses des membres du Comité de parrainage  
Politique sur les opérations du Comité de parrainage  
Mandat du Comité des finances et de l'administration  
Mandat du Comité du portefeuille  
Lignes directrices sur les dépenses des membres du Conseil des fiduciaires et de ses comités

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Ces états financiers ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Le Conseil des fiduciaires a retenu les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée à titre d'actuaire externes pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif évalué sur une base de continuité du Régime en vue de leur inclusion dans les états financiers. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

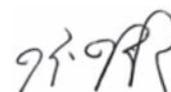
Le Régime de retraite des CAAT s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes comprennent des pratiques prudentes d'embauche et de formation de personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est clairement définie et la communication des politiques et directives à tous les échelons.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et aux rapports de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cet audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion.



**Derek W. Dobson**  
*Chef de la direction et gestionnaire  
du Régime*



**Kevin Rorwick**  
*Chef des finances*

Le 14 avril 2015

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'administrateur du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution du déficit pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent ou non de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2014 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution du déficit pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Ontario

Le 14 avril 2015

## OPINION DES ACTUAIRES

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de continuité du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime ») au 31 décembre 2014, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit :

- les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2014
- les données sur la participation au 31 décembre 2013 fournies par le Conseil
- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du *Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada*, qui porte sur les états financiers des régimes de retraite
- les hypothèses sur les événements futurs (les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2014, en supposant la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation règlementaire (c'est-à-dire l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite [Ontario]*), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du Régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2014 et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire significativement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du Régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Manuel Monteiro, FICA



Paul Forestell, FICA.

Le 14 avril 2015

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	31 décembre	
(en milliers de dollars)	2014	2013
<b>ACTIFS</b>		
Actifs détenus sous forme de placements		
Placements (note 3)	8 143 337 \$	7 346 000 \$
Produit à recevoir	15 304	14 219
Créances clients non réglées	141 024	72 353
Montants à recevoir liés aux produits dérivés (note 5)	26 324	28 032
Cotisations à recevoir de l'employeur	13 341	12 576
Cotisations à recevoir des participants	13 447	12 843
Autres actifs (note 7)	6 384	6 306
	<b>8 359 161</b>	<b>7 492 329</b>
<b>PASSIFS</b>		
Passifs relatifs aux placements		
Dettes fournisseurs non réglées	312 235	325 850
Passifs liés aux produits dérivés (note 5)	68 492	26 060
Créditeurs et charges à payer (note 8)	13 631	13 283
	<b>394 358</b>	<b>365 193</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>7 964 803 \$</b>	<b>7 127 136 \$</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (note 9)</b>	<b>8 052 169</b>	<b>7 669 567</b>
Excédent règlementaire (note 10)	773 004	524 820
Écarts de mesure entre le déficit règlementaire et le déficit comptable (note 10)	(860 370)	(1 067 251)
<b>Déficit</b>	<b>(87 366) \$</b>	<b>(542 431) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil des fiduciaires, Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie



Beverley Townsend,  
Présidente



Darryl Bedford,  
Vice-président

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
<b>Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Cotisations (note 11)	417 123 \$	368 457 \$
Revenu de placement (note 12)	807 634	859 965
	<b>1 224 757</b>	1 228 422
<b>Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Prestations (note 13)	368 601	343 642
Frais de gestion des placements (note 14)	5 665	5 840
Frais de gestion des prestations de retraite (note 14)	12 824	11 710
	<b>387 090</b>	361 192
<b>Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>837 667</b>	867 230
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	7 127 136	6 259 906
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice</b>	<b>7 964 803 \$</b>	7 127 136 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
<b>Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice</b>	<b>7 669 567 \$</b>	7 231 559 \$
<b>Augmentation des obligations au titre des prestations constituées (note 9 et 10)</b>		
Intérêts sur les prestations constituées	447 324	421 794
Prestations constituées	227 210	212 579
Changements touchant les hypothèses actuarielles	37 663	68 614
Pertes actuarielles	39 006	78 663
	<b>751 203</b>	781 650
<b>Diminution des obligations au titre des prestations constituées</b>		
Prestations versées (note 13)	368 601	343 642
<b>Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées</b>	<b>382 602</b>	438 008
<b>Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice</b>	<b>8 052 169 \$</b>	7 669 567 \$

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
<b>Déficit, au début de l'exercice</b>	<b>(542 431) \$</b>	(971 653) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	<b>837 667</b>	867 230
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	<b>(382 602)</b>	(438 008)
<b>Déficit, à la fin de l'exercice</b>	<b>(87 366) \$</b>	(542 431) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») est un régime de retraite interentreprises financé conjointement qui couvre les employés des collègues d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs connexes. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au texte du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie, qui constitue le document officiel.

#### GÉNÉRALITÉS

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées dont les prestations sont financées à parts égales par les employés et les employeurs participants, et par les revenus de placement. Le Régime compte trois promoteurs : Collèges Ontario, qui agit pour le compte des conseils d'administration des collègues, l'Association du personnel administratif des collègues de l'Ontario (« APACO ») et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »).

Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (« CSFO ») et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants du Régime (autres que les employés du Conseil) visés par les restrictions relatives aux prestations de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime. Aucune obligation relative à une capitalisation du régime complémentaire insuffisante n'incombe au Régime.

#### CAPITALISATION

Les prestations aux termes du Régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. La politique de placement du Régime vise à garantir les promesses de pension et à assurer la stabilité à long terme des taux de cotisation des employeurs et des participants. Des

évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière de retraite et la capitalisation du Régime en fonction des prestations et des cotisations approuvées par le Comité de parrainage.

#### RENTES DE RETRAITE

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) à tout âge dès que la somme de l'âge et des états de service validable égale au moins 85; ou iii) à l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de services validables. Les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

#### PRESTATIONS DE DÉCÈS

Au décès d'un participant actif ou retraité, des prestations peuvent être payables au conjoint admissible survivant, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession du participant ou du retraité.

## TRANSFÉRABILITÉ

Les participants commencent à acquérir des droits dès qu'ils adhèrent au Régime et ont droit à une rente différée s'ils mettent fin à leur emploi auprès de l'employeur avant leur retraite.

Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi choisir de transférer la valeur de rachat de leur rente à un autre régime de retraite si ce régime le permet ou à un instrument de retraite enregistré deux ans après la date des dernières cotisations versées, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge.

## Indexation des prestations

Les prestations de retraite versées sont indexées en fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des

prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté. Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service après 2007 sont conditionnels à la situation de capitalisation du Régime. Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service avant 1992 ont pris fin avec la hausse de janvier 2014.

## Politique de capitalisation

La politique de capitalisation du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière évaluation actuarielle réglementaire. En cas d'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la politique prévoit la constitution de la réserve pour éventualités ou des baisses

précises des taux de cotisation ou des ajustements en fonction de l'inflation dans le cas des services acquis avant 1992 ou après 2007. En cas de déficit de capitalisation, aucune protection contre l'inflation pour les services acquis après 2007 ne sera payée et une diminution des futures prestations de retraite accumulées ou une hausse des taux de cotisation sera requise. À compter du 31 décembre 2012, conformément à une entente avec le gouvernement de l'Ontario, la Politique de capitalisation a été modifiée pour y inclure des mesures temporaires pour les évaluations déposées le ou avant le 30 décembre 2017 pour lesquelles, si un déficit de capitalisation est enregistré, il n'y aurait pas de hausses des cotisations supérieures à celles annoncées avant le 31 décembre 2012 et les futures prestations de retraite accumulées seraient réduites.

## NOTE 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### MODE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers présentent, en dollars canadiens, l'information financière du Régime à titre d'unité comptable indépendante des promoteurs ou des participants.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600 – Régimes de retraite (« chapitre 4600 ») du *Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada* (« *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* »). Comme l'exige le chapitre 4600 le Régime a évalué et a déclaré des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans la Partie II du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de

placements du Régime ou ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

### PLACEMENTS

L'achat et la vente de placements sont comptabilisés à la date de l'opération et sont présentés à leur juste valeur, soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une opération ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements à court terme sont évalués au coût et ajustés en fonction du change, qui, avec les intérêts courus à recevoir, équivaut à la juste valeur.
- Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste

valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.

- Les titres à revenu fixe sont évalués selon une moyenne des cours acheteurs de clôture des participants du marché.
- Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués en fonction des valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.
- Les placements dans des fonds d'infrastructures et de capital-investissement sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou sur les prévisions quant au rendement financier futur, puis en appliquant des techniques d'évaluation appropriées comme des données de marché

comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans des fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon les flux de trésorerie futurs estimés qui seront versés à l'investisseur, lesquels sont ensuite actualisés en tenant compte d'une période prolongée de prévisions des flux de trésorerie et d'une prévisibilité supérieure des flux de trésorerie.

- La juste valeur des placements immobiliers est déterminée par le gestionnaire externe, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue des gestionnaires immobiliers individuels. Les évaluations de biens immobiliers sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.
- Les instruments financiers dérivés sont constatés à la juste valeur selon les modèles de valorisation généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de fixation des prix et est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables ainsi que l'incidence du risque lié à une contrepartie, le cas échéant. Dans certaines circonstances, les données et hypothèses de la juste valeur ne peuvent pas être étayées par des données du marché observables.

## REVENU DE PLACEMENT

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le coût moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité

d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les coûts de transaction engagés sont des charges et sont comptabilisés séparément en déduction du revenu de placement.

## CONVERSION DES DEVICES

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur marchande des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

## COTISATIONS

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

## PRESTATIONS

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période où elles sont versées. Tout paiement de prestations de retraite non versées est reflété dans les obligations au titre des prestations de retraite.

## OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée

sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

## UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que sur les montants constatés des revenus connexes et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

## IMPÔT SUR LE REVENU

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)o de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES – IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et s'appliquera aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2018. IFRS 9 établit les principes d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers en vue de la présentation d'informations aux utilisateurs des états financiers pour l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'entité. Le Régime évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9, mais n'a pas encore déterminé l'étendue de cette incidence.

## NOTE 3 – PLACEMENTS

## 3(A) – SOMMAIRE DES PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	2014		2013	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
Placements à court terme	714 044 \$	707 299 \$	709 190 \$	704 625 \$
Titres à revenu fixe (note 3b)	2 259 079	2 054 674	1 939 952	1 923 894
Actions (note 3c)	4 051 945	3 414 282	3 838 283	3 177 314
Infrastructure	399 853	324 471	296 532	267 402
Biens immobiliers	407 172	257 769	378 826	250 000
Capital-investissement	311 244	222 402	183 217	142 972
	<b>8 143 337 \$</b>	<b>6 980 897 \$</b>	7 346 000 \$	6 466 207 \$

## 3(B) – TITRES À REVENU FIXE

Les placements dans des titres à revenu fixe comprennent les émetteurs suivants :

(en milliers de dollars)	2014		2013	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
Gouvernement du Canada	823 277 \$	736 123 \$	812 354 \$	790 529 \$
Gouvernements provinciaux	1 016 027	936 249	770 834	786 259
Administrations municipales	15 135	13 758	8 684	8 695
Sociétés	315 188	287 278	260 248	255 574
À l'étranger	89 452	81 266	87 832	82 837
<b>Total des obligations</b>	<b>2 259 079 \$</b>	<b>2 054 674 \$</b>	1 939 952 \$	1 923 894 \$

Les obligations des gouvernements comprennent aussi bien les obligations émises que celles garanties par les gouvernements.

Aux 31 décembre, l'échéance des placements dans des titres à revenu fixe s'établissait comme suit :

	2014	2013
	Juste valeur	Juste valeur
De 1 an à 5 ans	34 558 \$	32 713 \$
De 6 à 10 ans	207 649	185 825
De 11 à 20 ans	704 967	636 128
Plus de 20 ans	1 311 905	1 085 286
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>2 259 079 \$</b>	1 939 952 \$

## 3(C) – PLACEMENTS EN ACTIONS

Les actions canadiennes et étrangères comprennent les titres émis et négociés dans les régions géographiques suivantes :

	2014		2013	
	Juste valeur (en milliers de dollars)	%	Juste valeur (en milliers de dollars)	%
États-Unis	1 201 789 \$	29,7	1 213 294 \$	31,6
Canada	1 040 931	25,7	996 904	26,0
Europe (sauf le Royaume-Uni)	537 287	13,3	396 018	10,3
Royaume-Uni	115 255	2,8	150 373	3,9
Japon	310 925	7,7	319 598	8,3
Autres – Asie/Pacifique	656 004	16,2	535 484	14,0
Amérique latine	93 602	2,3	116 566	3,0
Autres	96 152	2,3	110 046	2,9
<b>Total des actions</b>	<b>4 051 945 \$</b>	<b>100,0</b>	3 838 283 \$	100,0

**3(d) – Sommaire des placements importants**

Au 31 décembre 2014, le Régime détenait les placements suivants dont la juste valeur ou le cout était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du cout du total des placements :

(en milliers de dollars)	Juste valeur	Cout
<b>Placements à court terme</b>		
Bons du Trésor des États-Unis	335 165 \$	332 428 \$
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Fonds commun CIBC – Fonds indiciel d'obligations à long terme	578 261 \$	526 514 \$
Obligations du gouvernement du Canada	643 117	571 392
Obligations de la province de l'Ontario	296 667	279 531
Obligations de la province de Québec	245 648	223 437
<b>Actions</b>		
Fonds BlackRock Global Fixed Income Alpha Offshore	236 930 \$	211 739 \$
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	223 739	150 146
GMO Emerging Domestic Opportunities Fund IV	276 983	251 292
Indice MSCI Marchés émergents	100 596	93 588
SPDR S&P 500 ETF Trust	95 446	70 672
<b>Immobilier</b>		
Fonds immobilier Greystone	392 239 \$	243 527 \$

**3(e) – Prêts de titres**

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2014, les placements du Régime comprenaient des prêts de titres d'une juste valeur de 1 549 784 k\$ (1 161 589 k\$ en 2013). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts s'établissait à 1 615 487 k\$ (1 215 645 k\$ en 2013). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 2 601 k\$ (2 549 k\$ en 2013) et est compris au poste **Autres produits** à la note 12.

**NOTE 4 – GESTION DES CAPITAUX ET DU RISQUE D'INVESTISSEMENT**

Le Régime définit ses capitaux comme étant l'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations au titre des prestations de retraite est comptabilisée comme un excédent ou un déficit. L'objectif de la gestion des capitaux du Régime est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation afin de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés aux obligations au titre des prestations de retraite sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées pour évaluer le montant des obligations. Le taux de rendement des placements estimé reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses sur la longévité constituent un risque important en raison de l'accroissement de l'espérance de vie des Canadiens. Le Conseil des fiduciaires surveille de près la vraisemblance de ces hypothèses, et les ajuste au besoin.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement consiste à diversifier

les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition liée à un seul émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés aux actifs investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a initialement mis en place en juillet 1996 un Énoncé des politiques et objectifs de placement (maintenant nommé l'Énoncé des politiques et procédures de placement [l'« Énoncé »]), qui traite de la manière dont

les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux placements individuels. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an. Le dernier examen de l'Énoncé remonte au 2 décembre 2014 et, à compter de 2015, la répartition maximale allouée aux obligations à rendement réel a diminué de 10 % à 8 %, la fourchette d'attribution des actions canadiennes est tombée de 11-15 % à 6-10 %, et la fourchette

de répartition actions des marchés industrialisés est passée de 25-35 % à 30-40 %. De plus, on a lancé une nouvelle catégorie d'obligations Universe à rendement nominal avec une fourchette de répartition de 3-7 % qui utilise l'indice repère du Univers obligataire FTSE TMX. L'indice repère des obligations nominales à long terme est maintenant l'indice FTSE TMX obligataire long terme.

L'Énoncé comprend neuf grandes catégories d'actifs (dix catégories d'actifs pour 2015). Une série d'indices de référence a été établie afin de mesurer le rendement par rapport au taux de rendement annuel de chaque catégorie. Le taux de rendement annuel de l'ensemble des placements est mesuré par rapport à un indice composé

constitué de la moyenne pondérée du rendement de l'indice de chaque catégorie, selon la répartition réelle des actifs visant à pondérer les diverses catégories. On s'attend à ce que le taux de rendement annuel du Régime soit égal ou supérieur à l'indice composé. Sur une période à long terme d'au moins 10 ans, le taux de rendement, sans l'inflation, devrait être supérieur à 4,5 %. Au 31 décembre 2014, les actifs du Régime étaient répartis dans les fourchettes de répartition autorisées.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs, incluant l'incidence des instruments dérivés, et les indices de référence connexes.

Catégorie d'actifs	Indice de référence	2014		2013	
		Fourchette de répartition	Répartition réelle	Fourchette de répartition	Répartition réelle
<b>Instruments de couverture du passif</b>		<b>38-48 %</b>	<b>42,7 %</b>	38-48 %	42,6 %
Obligations nominales à longue échéance	FTSE TMX Canada Long Term Overall Bond	10-30 %	22,7 %	10-30 %	22,3 %
Obligations à rendement réel	Rendement réel	0-10 %	5,7 %	0-10 %	5,6 %
Infrastructure	IPC + 5 %	Réel – 12 %	5,1 %	Réel – 12 %	4,4 %
Biens immobiliers	IPD Canadian Property	3-7 %	5,1 %	3-7 %	5,3 %
Produits de base	S&P/GSCI Rendement total	3-7 %	4,1 %	3-7 %	5,0 %
<b>Instruments d'amélioration du rendement</b>		<b>52-62 %</b>	<b>56,9 %</b>	52-62 %	57,4 %
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX	11-15 %	13,1 %	11-15 %	13,1 %
Actions des marchés industrialisés	MSCI Monde ex-Canada	25-35 %	30,1 %	25-35 %	32,0 %
Actions des marchés émergents	MSCI Marchés émergents	8-12 %	9,8 %	8-12 %	9,5 %
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %	Réel – 7 %	3,9 %	Réel – 7 %	2,8 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	0,4 %	Ne s'applique pas	0,0 %
<b>Total des placements</b>			<b>100,0 %</b>		100,0 %

Le tableau suivant présente le taux de rendement annuel pour chaque catégorie d'actifs, avant déduction des honoraires versés aux gestionnaires de placement et déduction faite des coûts de transaction ainsi que le taux de rendement annuel de l'indice de référence connexe aux 31 décembre.

Catégorie d'actifs	2014		2013	
	Taux de rendement	Rendement de référence	Taux de rendement	Rendement de référence
<b>Instruments de couverture du passif</b>				
Obligations nominales à longue échéance	16,9 %	17,5 %	(5,7 %)	(6,2 %)
Obligations à rendement réel	11,8 %	11,8 %	(12,1 %)	(12,1 %)
Infrastructure	17,6 %	7,0 %	10,8 %	6,7 %
Biens immobiliers	6,2 %	7,0 %	11,7 %	10,6 %
Produits de base	(25,2 %)	(27,0 %)	5,8 %	5,4 %
<b>Instruments d'amélioration du rendement</b>				
Actions canadiennes	10,7 %	10,6 %	21,1 %	13,0 %
Actions des marchés industrialisés	16,2 %	14,5 %	39,8 %	36,4 %
Actions des marchés émergents	10,6 %	6,6 %	7,6 %	3,9 %
Capital-investissement	32,7 %	16,6 %	25,3 %	34,0 %
<b>Total des placements</b>	<b>12,3 %</b>	<b>10,1 %</b>	<b>14,5 %</b>	<b>11,8 %</b>

## RISQUE DE CHANGE

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en œuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change aux 31 décembre se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	2014			2013
	Exposition brute	Montant couvert	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain	2 812 663 \$	(1 060 834) \$	1 751 829 \$	1 591 544 \$
Euro	471 328	(322 693)	148 635	144 002
Yen japonais	311 359	(174 203)	137 156	173 971
Dollar de Hong Kong	139 438	(74 121)	65 317	66 765
Franc suisse	62 663	(40 867)	21 796	25 576
Livre sterling	134 217	(17 863)	116 354	123 560
Autres devises	314 625	(50 625)	264 000	200 648
<b>Total en devises</b>	<b>4 246 293</b>	<b>(1 741 206)</b>	<b>2 505 087</b>	<b>2 326 066</b>
<b>Dollar canadien</b>	<b>3 711 005</b>	<b>1 729 697</b>	<b>5 440 702</b>	<b>4 782 629</b>
	<b>7 957 298 \$</b>	<b>(11 509) \$</b>	<b>7 945 789 \$</b>	<b>7 108 695 \$</b>

Le tableau précédent comprend tous les actifs détenus sous forme de placement et tous les passifs relatifs aux placements, tels qu'ils figurent à l'état de la situation financière.

Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et une devise entraînerait un gain ou une perte de change correspondant de 5 %. Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises au 31 décembre 2014 entraînerait un gain ou une perte de 125 254 k\$ (116 303 k\$ en 2013).

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt dépend principalement de l'échéance et du

montant des flux de trésorerie, et la durée est une mesure de ce risque. La durée indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance plus éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les flux de trésorerie à plus court terme.

Au 31 décembre 2014, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 13,9 années (13,4 années en 2013). Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 288 million \$ (231 million \$ en 2013). À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe augmenterait d'environ 293 million \$ (234 million \$ en 2013).

Voir la note 10 au sujet de l'incidence des variations de taux d'intérêt sur l'excédent réglementaire du Régime.

### RISQUE LIÉ AU MARCHÉ DES ACTIONS

On entend par risque lié au marché des actions le risque que la valeur d'une catégorie d'actions de sociétés ouvertes se comporte différemment de son indice de référence. Au 31 décembre, une variation de 10 % de la valeur de l'indice de référence aurait entraîné la variation suivante du pourcentage de la valeur de la catégorie d'actions de sociétés ouvertes, en fonction de la relation observée par le passé entre le rendement d'actions particulières dans le portefeuille et l'indice de référence.

	2014		2013	
	Variation du %	Gain / Perte	Variation du %	Gain / Perte
Actions canadiennes	10,1 %	103 120 \$	9,7 %	97 822 \$
Actions des marchés industrialisés	10,0 %	249 065 \$	10,0 %	236 021 \$
Actions des marchés émergents	9,1 %	67 900 \$	9,3 %	62 965 \$

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte financière découlant du non-respect d'une contrepartie de ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance de sociétés dont la note de solvabilité, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins BBB ou R-1 (court terme). Jusqu'à 5 % de la valeur marchande des titres à revenu fixe peuvent être investis dans des titres à rendement élevé dont la note de solvabilité est inférieure à BBB. Le risque de crédit lié à une seule contrepartie est limité aux montants maximaux stipulés dans l'Énoncé.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit associé aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie a une dette envers le Régime. Le Régime gère ce risque en appliquant sa politique sur les placements en instruments dérivés, qui limite les placements dans des placements en instruments dérivés aux contreparties qui ont obtenu une note de solvabilité de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues. De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. Il ne comprend que les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit seulement; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

(en milliers de dollars)	2014	2013
Placements à court terme	<b>714 044 \$</b>	709 190 \$
Titres à revenu fixe	<b>2 259 079</b>	1 939 952
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	<b>26 324</b>	28 032
Intérêts à recevoir	<b>8 947</b>	9 484
Titres prêtés	<b>1 549 784</b>	1 161 589
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	<b>39 276</b>	7 350
<b>Exposition maximale totale</b>	<b>4 597 454 \$</b>	3 855 597 \$

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime aux 31 décembre se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2014	2013
AAA	<b>991 156 \$</b>	916 211 \$
AA	<b>507 936</b>	429 433
A	<b>603 537</b>	506 572
BBB ou moins	<b>156 450</b>	87 736
	<b>2 259 079 \$</b>	1 939 952 \$

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des provinces, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2014, la juste valeur de ces obligations s'élevait à

1 839 304 k\$ (1 583 188 k\$ en 2013). Le Régime détient également un portefeuille de placements à court terme de 714 044 k\$ (709 190 k\$ en 2013), qui représente principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

### NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des Bourses réglementées.

Les montants nominaux des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent ni le gain ou la perte potentiels ni l'exposition nette au risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme, de swaps, d'options et de dérivés de crédit dans le cadre de sa stratégie de placement. Cette utilisation des dérivés a pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes :

- Réduire le risque de liquidité dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, et ce, en convertissant l'exposition aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.
- Rééquilibrer le positionnement réel des catégories d'actif avec la politique de composition de l'actif, dans les pages de

tolérance, par le recours à des contrats à terme standardisés et des instruments de règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.

- Les contrats de change à terme sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution des opérations libellées en devises. Ils sont également utilisés pour les opérations passives de couverture de change (50 % du portefeuille d'actions étrangères, en excluant les marchés émergents), pour des stratégies de gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire, et pour une couverture totale (100 %) des placements étrangers dans des fonds d'infrastructures.

- Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.

Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes.

(en milliers de dollars)	2014			2013		
	Valeur notionnelle	Juste valeur		Valeur notionnelle	Juste valeur	
		Positive	Négative		Positive	Négative
<b>Actions</b>						
Contrats à terme normalisés	830 454 \$	\$ 21 587 \$	(2 025) \$	822 721 \$	22 360 \$	(6 272) \$
<b>Titres à revenu fixe</b>						
Contrats à terme normalisés	205 264	1 124	(204)	443 652	356	(1 137)
Swaps	236 598	-	(418)	409 262	43	(172)
Options	70 778	1 174	(1 346)	133 286	25	(279)
<b>Devises</b>						
Contrats à terme de gré à gré	2 117 692	-	(11 520)	1 858 931	-	(11 693)
Options	8 043	1 028	-	26 478	1	-
<b>Swaps sur défaillance de crédit</b>						
- achetés	29 302	-	(117)	24 903	-	(81)
- vendus	39 276	86	(116)	7 350	31	(7)
<b>Produits de base</b>						
Contrats à terme normalisés	326 082	1 325	(52 746)	355 397	5 216	(6 419)
	<b>3 863 489 \$</b>	<b>26 324 \$</b>	<b>(68 492) \$</b>	<b>4 081 980 \$</b>	<b>28 032 \$</b>	<b>(26 060) \$</b>

D'après les valeurs notionnelles, la durée jusqu'à l'échéance des dérivés compris dans le tableau précédent s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Moins de 1 an	3 609 372 \$	3 589 573 \$
De 1 an à 5 ans	183 259	400 305
Plus de 5 ans	70 858	92 102
	<b>3 863 489 \$</b>	<b>4 081 980 \$</b>

**NOTE 6 – ÉVALUATION DES PLACEMENTS**

Les International Financial Reporting Standards établissent une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Les données font généralement référence aux données et aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données non observables sont des données qui reflètent les propres hypothèses du

Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement selon la meilleure information disponible dans les circonstances. Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

**Niveau 1** – les cours de placements identiques sur des marchés actifs

**Niveau 2** – les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou

indirectement (à savoir des données dérivées des cours)

**Niveau 3** – les données pour le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Les tableaux suivants résument les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif relatifs aux dérivés, aux 31 décembre :

2014				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	714 044 \$	- \$	714 044 \$
Titres à revenu fixe	-	2 259 079	-	2 259 079
Actions	3 180 786	871 159	-	4 051 945
Infrastructure	-	-	399 853	399 853
Biens immobiliers	-	-	407 172	407 172
Capital-investissement	-	-	311 244	311 244
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	24 036	2 288	-	26 324
Passifs liés aux produits dérivés	(54 975)	(13 517)	-	(68 492)
	<b>3 149 847 \$</b>	<b>3 833 053 \$</b>	<b>1 118 269 \$</b>	<b>8 101 169 \$</b>

2013				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	709 190 \$	- \$	709 190 \$
Titres à revenu fixe	-	1 939 952	-	1 939 952
Actions	3 042 528	795 755	-	3 838 283
Infrastructure	-	-	296 532	296 532
Biens immobiliers	-	-	378 826	378 826
Capital-investissement	-	-	183 217	183 217
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	27 931	101	-	28 032
Passifs liés aux produits dérivés	(13 828)	(12 232)	-	(26 060)
	<b>3 056 631 \$</b>	<b>3 432 766 \$</b>	<b>858 575 \$</b>	<b>7 347 972 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important de placements entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de 2014 ou 2013.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre :

2014				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	296 532 \$	378 826 \$	183 217 \$	858 575 \$
Acquisitions	74 365	19 121	111 694	205 180
Cessions	(26 877)	(14 925)	(48 810)	(90 612)
Gains réalisés	9 581	3 574	16 546	29 701
Gains non réalisés	46 252	20 576	48 597	115 425
<b>Solde de clôture</b>	<b>399 853 \$</b>	<b>407 172 \$</b>	<b>311 244 \$</b>	<b>1 118 269 \$</b>

2013				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	236 892 \$	339 188 \$	118 679 \$	694 759 \$
Acquisitions	65 737	-	61 190	126 927
Cessions	(44 227)	-	(28 485)	(72 712)
Gains réalisés	17 068	-	8 246	25 314
Gains non réalisés	21 062	39 638	23 587	84 287
<b>Solde de clôture</b>	<b>296 532 \$</b>	<b>378 826 \$</b>	<b>183 217 \$</b>	<b>858 575 \$</b>

## NOTE 7 – AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont composés d'immobilisations d'une valeur comptable nette de 4 499 k\$ (4 225 k\$ en 2013), et de divers débiteurs et charges payées d'avance d'une somme de 1 885 k\$ (2 081 k\$ en 2013). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile.

(en milliers de dollars)		2014		2013	
Immobilisations	Cout	Dépréciation et amortissement	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
Logiciels	4 628 \$	898 \$	3 730 \$	3 581 \$	
Améliorations locatives	184	22	162	57	
Matériel informatique	762	517	245	239	
Mobilier, agencements et équipement	1 263	901	362	348	
	<b>6 837 \$</b>	<b>2 338 \$</b>	<b>4 499 \$</b>	4 225 \$	

## NOTE 8 – CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Est incluse dans les créditeurs et charges à payer une somme de 6 106 k\$ (6 052 k\$ en 2013) pour des prestations de retraite

supplémentaires pour le personnel du Conseil selon les droits à pension en sus des montants maximaux permis par les

régimes enregistrés de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## NOTE 9 – OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent la valeur des prestations constituées à verser dans le futur aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire du Régime. Les données de l'évaluation utilisées sont celles au début de l'exercice, lesquelles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres. Les obligations au titre des prestations de retraite comprennent la valeur des ajustements en fonction de l'inflation pour les pensions de retraite après 2007 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et avant 1992 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et excluent toute hausse par la suite. Les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent (le déficit) en découlant aux fins des états financiers diffèrent de ceux obtenus aux fins réglementaires (voir la note 10). Après la fin de l'exercice, une évaluation réglementaire a été soumise le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et la prochaine évaluation réglementaire devra être déposée le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard.

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2014 s'établissaient à 8 052 169 k\$ (7 669 567 k\$ en 2013).

### HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles qui sous-tendent la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les meilleures estimations de la direction des événements économiques et non économiques à venir. Les hypothèses non économiques portent notamment sur les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Les principales hypothèses économiques comprennent le taux

d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le rendement des placements est fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des placements et tient compte de la composition de l'actif du Régime et des attentes actuelles à l'égard du marché. Le taux d'inflation correspond à la différence entre le rendement des obligations à long terme à rendement nominal du gouvernement du Canada et les obligations à rendement réel du gouvernement du Canada. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques au 31 décembre se résument comme suit :

	2014	2013
Taux d'actualisation	<b>5,80 %</b>	5,80 %
Taux d'augmentation des salaires	<b>3,75 %</b>	3,75 %
Taux d'inflation	<b>2,00 %</b>	2,00 %
Taux d'actualisation réel	<b>3,80 %</b>	3,80 %

Les changements touchant les hypothèses actuarielles entre 2013 et 2014 ont entraîné une augmentation des obligations au titre des prestations à hauteur de 37 663 k\$ résultant de l'inclusion d'une hypothèse au sujet du nombre des participants qui choisissent le paiement d'une somme forfaitaire au moment de la cessation (augmentation de 68 614 k\$ en 2013 qui reflète les améliorations futures au chapitre de la mortalité).

### PERTES ACTUARIELLES

Les pertes actuarielles découlent des modifications des obligations au titre des prestations de retraite en raison de l'écart entre les conditions économiques

et démographiques réelles et prévues. En 2014, les pertes actuarielles se sont chiffrées à 39 006 k\$ (pertes à hauteur de 78 663 k\$ en 2013). En 2014 et 2013, des pertes actuarielles ont découlé des pertes démographiques qui ont été compensées en partie par une progression des salaires moins importante que prévu.

### DISPOSITIONS DU RÉGIME

En 2013, les taux de cotisation (tels que définis dans le texte du Régime) des employeurs et des employés étaient de 10,8 % des gains cotisables jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (51 100 \$ en 2013), et de 14,4 % des gains cotisables supérieurs au MGAP.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux de cotisation pour la tranche de gains cotisables inférieure ou égale au MGAP (52 500 \$ en 2014 et 53 600 \$ en 2015) sera de 11,2 % et le taux pour la tranche de gains cotisables supérieure au MGAP de 14,8 %.

En octobre 2012, le Régime a conclu une entente avec le gouvernement de l'Ontario en vue de limiter les futures hausses des taux de cotisation avant le 30 décembre 2017. Si un déficit réglementaire est enregistré pendant cette période, le Régime devra réduire les prestations futures d'un maximum de 20 % de la valeur actuelle des prestations futures du Régime calculées selon le niveau des prestations en vigueur au 30 décembre 2012; après l'application de cette mesure, on pourra augmenter les cotisations.

## NOTE 10 – DÉFICIT

L'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite donne lieu à un déficit de 87 366 k\$ au 31 décembre 2014 (542 431 k\$ en 2013). Le déficit aux fins des états financiers diffère de l'excédent réglementaire. L'excédent réglementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation ou des prestations au titre des services futurs pour maintenir le Régime en position d'excédent réglementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser les déficits de solvabilité. L'excédent réglementaire du Régime au 31 décembre 2014, qui a été soumis à la CSFO, après la fin de l'exercice, s'élève à 773 004 k\$ (excédent de 524 820 k\$ en 2013). Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse du taux d'actualisation au

31 décembre 2014 entrainerait une baisse de l'excédent réglementaire d'environ 410 million \$ (350 million \$ en 2013).

L'écart de mesure de 860 370 k\$ en 2014 (1 067 251 k\$ en 2013) entre l'excédent réglementaire et le déficit comptable découle des différentes méthodes utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite, c'est-à-dire la méthode de répartition des prestations au prorata des services utilisée aux fins des états financiers (dans lesquels les obligations au titre des prestations de retraite reposent sur les services accumulés à la date des états financiers) et la méthode d'évaluation globale modifiée utilisée à des fins réglementaires, selon laquelle la valeur actuarielle des cotisations futures et des prestations au titre des services futurs sont aussi

comprises. Étant donné que la valeur actuarielle des cotisations futures est supérieure à celle des prestations au titre des services futurs, l'excédent réglementaire est augmenté.

L'écart en 2014 comprend également un ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif des gains reportés de 578 958 k\$ (342 777 k\$ en 2013), par lequel les gains résultant de l'écart entre le rendement réel des placements et les meilleures estimations de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme sont reportés et comptabilisés sur cinq ans afin de déterminer l'excédent réglementaire.

## NOTE 11 – COTISATIONS

(en milliers de dollars)	2014	2013
<b>Participants</b>		
Services courants	195 223 \$	176 691 \$
Services passés	6 923	4 782
<b>Employeurs</b>		
Services courants	195 223	176 691
Services passés	3 815	2 991
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	15 939	7 302
	<b>417 123 \$</b>	<b>368 457 \$</b>

Les employeurs sont tenus de verser les cotisations de l'employeur et des employés dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois; des intérêts sont imposés sur les cotisations versées en retard. Les régimes interentreprises comme le Régime des CAAT ne sont pas en mesure de déterminer si des cotisations

n'ont pas été versées, car ils n'ont pas un accès courant aux données sous-jacentes relatives aux employés. Chaque année, le Régime effectue un rapprochement des services et des salaires déclarés par les employeurs avec les cotisations reçues au nom de chaque participant. Des rajustements sont effectués pour les

paiements excédentaires ou insuffisants. Au 31 décembre 2014, des cotisations à recevoir des employeurs de 13 341 k\$ et des cotisations à recevoir des participants de 13 447 k\$ avaient été perçues l'année suivante (12 576 k\$ en cotisations de l'employeur et 12 843 k\$ en cotisations des participants en 2013).

**NOTE 12 – REVENU DE PLACEMENT**

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés sur placements aux diverses catégories d'actif, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Produit d'intérêts	<b>80 078 \$</b>	64 748 \$
Produit de dividende	<b>94 642</b>	82 034
Autres produits	<b>2 800</b>	2 877
	<b>177 520</b>	149 659
Gains de placement		
Gain réalisé	<b>435 993</b>	482 619
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements	<b>254 759</b>	277 334
	<b>690 752</b>	759 953
Revenu de placement avant frais de placement	<b>868 272</b>	909 612
Frais de gestion des placements	<b>(54 858)</b>	(42 695)
Coûts de transaction	<b>(5 780)</b>	(6 952)
	<b>807 634 \$</b>	859 965 \$

Le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Placements à court terme*	<b>(116 749) \$</b>	52 164 \$
Titres à revenu fixe	<b>303 614</b>	(119 053)
Actions	<b>548 134</b>	866 996
Infrastructure	<b>46 759</b>	39 587
Biens immobiliers	<b>23 288</b>	39 639
Capital-investissement	<b>63 226</b>	30 279
	<b>868 272 \$</b>	909 612 \$

\*Comprend les pertes sur les options et les contrats de change à terme et les contrats à terme sur marchandises de 143 409 \$ (42 460 \$ pour 2013)

**NOTE 13 – PRESTATIONS**

(en milliers de dollars)	2014	2013
Prestations de retraite	<b>348 848 \$</b>	323 605 \$
Paiement à la cessation de participation	<b>19 753</b>	18 505
Transferts dans d'autres régimes de retraite	-	1 532
	<b>368 601 \$</b>	343 642 \$

**NOTE 14 – CHARGES ADMINISTRATIVES**

## Frais de gestion des placements

(en milliers de dollars)	2014	2013
Salaires et avantages sociaux	<b>2 668 \$</b>	3 101 \$
Frais de garde	<b>1 286</b>	1 087
Autres services professionnels	<b>770</b>	907
Locaux et équipement	<b>576</b>	415
Communications et déplacement	<b>226</b>	163
Conseil et Comité de parrainage	<b>68</b>	80
Honoraires des auditeurs	<b>71</b>	76
Honoraires des actuaires	-	11
	<b>5 665 \$</b>	5 840 \$

## Frais de gestion des prestations de retraite

(en milliers de dollars)	2014	2013
Salaires et avantages sociaux	<b>8 608 \$</b>	8 350 \$
Locaux et équipement	<b>2 755</b>	1 759
Autres services professionnels	<b>383</b>	587
Frais de garde	<b>344</b>	329
Communications et déplacement	<b>350</b>	291
Honoraires des actuaires	<b>206</b>	237
Honoraires des auditeurs	<b>110</b>	76
Conseil et Comité de parrainage	<b>68</b>	81
	<b>12 824 \$</b>	11 710 \$

**NOTE 15 – ENGAGEMENTS**

Le Régime s'est engagé à investir dans certains fonds de capital-investissement et dans certains fonds immobiliers et d'infrastructures qui peuvent être financés au cours des prochains exercices conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2014, ces

engagements totalisaient 550 082 k\$ (457 750 k\$ en 2013).

Le Régime loue ses locaux aux termes d'ententes de location-exploitation qui prennent fin le 30 novembre 2015 et le 29 novembre 2017. Les loyers à payer pour le reste de la durée des locations

totalisent 3 647 k\$ et se répartissent comme suit au cours des trois prochains exercices : 1 700 k\$ en 2015, 1 025 k\$ en 2016 et 922 k\$ en 2017.

**NOTE 16 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Les parties apparentées au Régime comprennent principalement les promoteurs du Régime, chacun des collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, ainsi que d'autres employeurs connexes dont les employés sont des participants au Régime.

Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties apparentées.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux collègues les heures et les frais de leurs employés

qui assistent aux réunions du Régime de même que pour ceux se rapportant aux services rendus. En 2014, ces remboursements aux collègues ont totalisé 49 k\$ (25 k\$ en 2013).

**NOTE 17 – GARANTIES ET INDEMNISATIONS**

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve de certaines restrictions. Le Régime maintient en

vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour atténuer les coûts de poursuites ou d'actions potentielles. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne permet pas au Régime d'estimer de manière raisonnable le paiement maximal que le Régime

pourrait être tenu d'effectuer. À ce jour, le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnités.

**NOTE 18 – CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains des chiffres comparatifs indiqués dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations liés aux frais de gestion ont été reclassés

pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante.

# SURVOL DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

(non audité)

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
<b>FINANCE</b> (en millions de dollars)										
Placements à court terme	714	709	562	288	501	249	174	161	192	900
Titres à revenu fixe	2 260	1 940	1 793	2 058	1 940	2 007	1 768	2 190	2 072	1 898
Actions	4 052	3 838	3 290	2 750	2 635	2 309	2 214	3 101	3 177	2 126
Infrastructure	400	297	237	217	162	146	130	84	34	-
Biens immobiliers	407	379	339	301	241	138	39	-	-	-
Capital-investissement	311	183	119	47	29	13	-	-	-	-
Dérivés (montant net)	(42)	2	-	20	19	22	(18)	16	(22)	(11)
<b>Total des placements</b>	<b>8 102</b>	<b>7 348</b>	<b>6 340</b>	<b>5 681</b>	<b>5 527</b>	<b>4 884</b>	<b>4 307</b>	<b>5 552</b>	<b>5 453</b>	<b>4 913</b>
Autres éléments d'actif (de passif) (montant net)	(137)	(221)	(80)	(54)	(75)	(39)	(74)	(100)	(101)	(124)
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>7 965</b>	<b>7 127</b>	<b>6 260</b>	<b>5 627</b>	<b>5 452</b>	<b>4 845</b>	<b>4 233</b>	<b>5 452</b>	<b>5 352</b>	<b>4 789</b>
Cotisations	417	368	355	312	296	262	227	186	167	161
Revenu de placement (perte)	808	860	624	178	607	629	(1 183)	159	628	542
Païement des prestations	(369)	(344)	(332)	(302)	(284)	(267)	(248)	(237)	(223)	(203)
Charges administratives	(18)	(18)	(14)	(13)	(13)	(12)	(14)	(8)	(9)	(9)
<b>Variation nette de l'actif net disponible au service des prestations</b>	<b>838</b>	<b>866</b>	<b>633</b>	<b>175</b>	<b>606</b>	<b>612</b>	<b>(1 218)</b>	<b>100</b>	<b>562</b>	<b>491</b>
<b>RENDEMENTS</b>										
Rendement annuel, avant déduction des frais	12,3 %	14,5 %	11,8 %	4,1 %	13,3 %	15,2 %	(21,4) %	3,4 %	13,6 %	13,1 %
Rendement annuel, après déduction des frais	11,5 %	13,9 %	11,3 %	3,4 %	12,6 %	14,7 %	(21,7) %	3,1 %	13,3 %	12,8 %
Après l'inflation et les frais	10,0 %	12,6 %	10,4 %	1,1 %	10,2 %	13,4 %	(22,9) %	0,7 %	11,6 %	10,7 %
<b>PARTICIPATION</b>										
Participants actifs	24 700	22 000	21 400	20 500	19 600	19 500	18 800	18 000	17 400	16 800
Participants titulaires de droits différés	1 800	1 700	1 300	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 000	1 000
Participants retraités	13 500	13 100	12 600	12 100	11 700	11 200	10 800	10 400	10 000	9 700
<b>Total des participants</b>	<b>40 000</b>	<b>36 800</b>	<b>35 300</b>	<b>33 700</b>	<b>32 400</b>	<b>31 800</b>	<b>30 700</b>	<b>29 500</b>	<b>28 400</b>	<b>27 500</b>
<b>ÉTAT DE CAPITALISATION SELON LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION</b> aux 31 décembre										
Excédent (déficit), en M\$	773	525	347	154	88	(358)	(256)	320	(585)	(545)
Taux d'actualisation	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,90 %	6,00 %	5,85 %	5,25 %	5,74 %	5,95 %	5,60 %

Les chiffres sont arrondis.

# ÉQUIPE DIRIGEANTE



De gauche à droite : Alan Elliott, Angela Goodchild, Julie Cays, Kevin Fahey, Derek Dobson, Andrew Mathenge, Kevin Rorwick, Evan Howard, Asif Haque. Absente : Tracey Leask.

**Derek W. Dobson**  
*Chef de la direction et  
gestionnaire du Régime*

**Julie C. Cays**  
*Chef des placements*

**Kevin Rorwick**  
*Chef des finances*

**Alan Elliott**  
*Directeur, Gestion des projets*

**Kevin Fahey**  
*Directeur, Placements*

**Angela Goodchild**  
*Vice-présidente, Prestation des services*

**Asif Haque**  
*Directeur, Placements*

**Evan Howard**  
*Vice-président, Gestion des pensions*

**Tracey Leask**  
*Directrice, Solutions liées aux pensions*

**Andrew Mathenge**  
*Directeur, Technologie de l'information*

Créé en même temps que le réseau collégial de l'Ontario, en 1967, le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) a adopté sa structure de gouvernance actuelle à financement conjoint en 1995. Le Régime des CAAT est un régime de retraite à prestations déterminées financées à parts égales. Par conséquent, les décisions au sujet des prestations, des taux de cotisation et des risques de placement sont prises autant par les participants que par les employeurs. Les répondants du Régime sont Collèges Ontario pour le compte des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

Avec un actif de 8 millions de dollars, le Régime des CAAT est le seul régime du secteur de l'enseignement postsecondaire en Ontario et il compte plus de 40 000 participants provenant du réseau collégial.

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et suggestions au sujet de ce rapport en communiquant avec :

**John Cappelletti**, Responsable, Relations avec les parties prenantes  
416-673-9040 contact@caatpension.on.ca



**Régime de retraite des CAAT**

250 rue Yonge, bureau 2900

C.P. 40, Toronto (Ontario) M5B 2L7

05-2015-13

ISSN 2369-257X



This document is also available in English.

05-2015-11